

RÉPERTOIRE FACULTAIRE 2011/12

Faculté d'aménagement,
d'architecture
et des arts visuels



UNIVERSITÉ
LAVAL

Ville de Québec - Canada

AVIS

À jour en juin 2011. Le contenu des programmes peut être modifié sans préavis.

Pour obtenir l'information officielle et à jour sur l'offre de formation de l'Université Laval, il est suggéré de consulter en tout temps le www.ulaval.ca/programmes.

La présente publication fait référence au *Règlement des études, édition du 1^{er} mai 2009 (mise à jour en juin et décembre 2009 en février 2010)*.

Formulaires de demande d'admission :

Bureau du registraire

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Local 2440
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

- ♦ **Par téléphone** > 418 656-3080
- ♦ **Par courriel** > reg@reg.ulaval.ca
- ♦ **En ligne** > www.reg.ulaval.ca

Information sur les programmes :

Bureau du recrutement étudiant

Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Bureau 3577
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

- ♦ **Par téléphone** > 418 656-2764
- ♦ **Sans frais** > 1 877 606-5566 (Canada, États-Unis)
- ♦ **Par courriel** > info@ulaval.ca
- ♦ **En ligne** > www.ulaval.ca/futursetudiants

Coordination du projet : Christine Dufour
Division des diplômes et des publications officielles
Bureau du secrétaire général

Dépôt légal – 2^e trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Premier cycle

Architecture

Baccalauréat en architecture	1
------------------------------------	---

Arts visuels

Certificat en art et science de l'animation	5
Certificat en arts plastiques	7
Baccalauréat en art et science de l'animation	9
Baccalauréat en design graphique	12
Baccalauréat en enseignement des arts plastiques	15
Baccalauréat en pratique des arts visuels et médiatiques	19

Cycles supérieurs

Aménagement du territoire et développement régional

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional	22
Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional - avec mémoire	27
Doctorat en aménagement du territoire et développement régional	31
Microprogramme de deuxième cycle en développement culturel local et régional	35
Microprogramme de deuxième cycle en gestion du développement culturel	37
Microprogramme de deuxième cycle en transport des personnes	40
Microprogramme de deuxième cycle en valorisation du territoire	42

Architecture

Maîtrise en architecture	45
--------------------------------	----

Architecture (Sciences de l')

Maîtrise en sciences de l'architecture - design urbain	49
Maîtrise en sciences de l'architecture - avec mémoire	56

Art

Maîtrise interdisciplinaire en art	62
--	----

Arts visuels

Maîtrise en arts visuels - art avec la communauté - avec mémoire	64
Maîtrise en arts visuels - design multimédia	67
Maîtrise en arts visuels - avec mémoire	70
Microprogramme de deuxième cycle en arts visuels - création de livres d'artistes	72

Baccalauréat en architecture (B. Sc. arch.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire du DEC en sciences, lettres et arts

OU

Être titulaire du DEC en sciences de la nature

OU

Être titulaire du DEC en technologie de l'architecture

OU

Être titulaire du DEC en sciences informatiques et mathématiques

OU

Pour le titulaire d'un autre DEC, avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants :

Mathématiques NYA ou 103-RE ou 103-77 (objectif : 00UN ou 022X)

Physique NYA ou 101 (objectif : 00UR)

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Conditions particulières du programme

L'étudiant doit obligatoirement être inscrit à temps complet durant les deux premières années du programme.

Au moment d'entreprendre son programme, l'étudiant doit acquérir, dès la première session, un ordinateur portable équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'achat obligatoire de micro-ordinateur portable. La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante : automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en architecture est un programme contingenté dont les places sont attribuées en fonction de la qualité du dossier scolaire du candidat.

Responsable

Directeur du programme

Pierre Côté

direction.baccalaureat@arc.ulaval.ca

<http://www.arc.ulaval.ca>

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme a pour objectif l'acquisition de la connaissance de base des principes, méthodes et concepts propres à l'architecture. Plus particulièrement, il vise :

- une connaissance de l'histoire de l'architecture et du travail de l'architecte;
- une compréhension de la diversité des établissements humains et des modes de vie;
- l'acquisition des aptitudes et habiletés de base pour définir et documenter un problème d'architecture, ainsi que pour concevoir, présenter et évaluer un projet d'architecture;
- la compréhension des systèmes constructifs et techniques du bâtiment et la capacité de les prendre en compte dans la résolution d'un problème d'architecture;
- l'acquisition des attitudes requises pour le travail de collaboration avec les habitants, intervenants et divers professionnels, tant sur la scène locale qu'internationale.

Reconnaissance professionnelle

Pour accéder à la profession d'architecte, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de maîtrise en architecture (M.Arch.) (voir à ce sujet la description du programme de maîtrise en architecture). Le programme de baccalauréat en architecture de trois ans constitue la seule voie d'accès au programme de maîtrise sanctionné par le diplôme de M.Arch. Le titulaire d'un diplôme de baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.) aura ainsi acquis des compétences utiles pour poursuivre des études supérieures ou pour faire son entrée sur le marché du travail dans des domaines connexes.

« Au Canada, toutes les associations et tous les instituts et ordres provinciaux et territoriaux recommandent l'obtention d'un diplôme provenant d'un programme professionnel comme préalable à l'octroi d'un permis d'exercice. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seule agence autorisée à agréer les programmes professionnels canadiens en architecture, reconnaît deux types de grade professionnel : la maîtrise en architecture (M. Arch.) et le baccalauréat en architecture (B. Arch.). Un programme peut recevoir un agrément d'une durée de six ans, de trois ans ou de deux ans, selon sa conformité aux normes éducationnelles établies. Les programmes de maîtrise peuvent comprendre un grade préprofessionnel de premier cycle et un grade professionnel de deuxième cycle qui, lorsque réalisés séquentiellement, équivalent à une éducation professionnelle accréditée. Cependant, le grade préprofessionnel n'est pas, à lui seul, reconnu comme grade accrédité. » (CCCA – Conditions d'agrément 2010 (annexe A-1))

Profils

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Durant sa deuxième année, l'étudiant qui a une moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67 peut faire une demande d'inscription au profil international. Idéalement, il doit avoir terminé l'ensemble des cours obligatoires du programme. Toutefois, sa demande est considérée s'il lui manque au plus deux cours obligatoires de 3 crédits, cours qui seront suivis lors du stage à l'étranger.

Dans le profil international, l'étudiant poursuit une ou deux sessions de sa dernière année d'études de baccalauréat dans une des écoles d'architecture avec lesquelles le programme a signé une entente. L'étudiant demeure inscrit à l'Université Laval.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Architecture (66 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARC-1000	Atelier 1 : appréhension et transformation du lieu	6.0
ARC-1001	Conventions graphiques en architecture	3.0
ARC-1002	Construction I: matériaux et charpentes	3.0
ARC-1003	Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945	3.0
ARC-1050	Travaux pratiques I (analyse de précédents)	1.0
ARC-1004	Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui	3.0
ARC-1005	Construction II: composantes et assemblages	3.0
ARC-1006	Expression graphique en architecture	3.0
ARC-1007	Atelier 2 : habitabilité et poésie de l'espace	6.0
ARC-1051	Travaux pratiques III (matériaux)	1.0
ARC-2000	Lecture du milieu bâti	3.0
ARC-2001	Architecture et environnement	3.0
ARC-2002	Atelier 3 : interprétation et requalification du patrimoine	6.0
ARC-2003	Services mécaniques et électriques	3.0
ARC-2051	Travaux pratiques IV (relevés)	1.0
ARC-1008	Aspects humains de l'architecture	3.0
ARC-2005	Atelier 4 : intégration et formalisation de concepts	6.0
ARC-2006	Construction III: enveloppe et représentation	3.0
ARC-2050	Travaux pratiques II (réglementation du bâtiment)	1.0
ARC-2007	Conception de structures	3.0
ARC-3050	Travaux pratiques V (évaluation des coûts)	1.0
ARC-3000	Travaux pratiques VI (compte-rendu et essai critique)	1.0

Autres activités

Autres exigences (30 crédits)

1. 3 à 6 crédits

Réussir le cours ANL-3010 Advanced English I ou le niveau intermédiaire I dans une autre langue moderne. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis l'un de ces niveaux lors du test administré par l'École de langues doit choisir au moins un cours de niveau supérieur ou un cours d'une langue moderne de son choix.

2. 6 à 12 crédits parmi :

ARC-3500, ARC-3501

3. 3 à 15 crédits parmi :

Théorie et histoire

ARC-2100, ARC-4100, ARC-4101, ARC-4103, HAR-1005, HAR-1006, HAR-1010, HAR-2200 à HAR-2210

4. 3 à 15 crédits parmi :

Civilisations et sociétés non occidentales

ANT-1202 à ANT-1204, ANT-1207, ANT-1303, ANT-1500, ANT-1501, ARC-2101, GGR-2504

5. 0 à 12 crédits parmi :

ARC-2004, ARC-2100, ARC-2102, ARC-3100 à ARC-3106, ARC-3206, ARC-3550, ARC-3551, ARC-4102, DDU-1000, IFT-3902

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit choisir les cours ENT-1000, ENT-3000, ENT-3010 et un cours parmi ADM-2900, GUI-2101, MNG-1101, MNG-2103 et MRK-2102.

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3.0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3.0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3.0

1. 3 crédits parmi :

ADM-2900, GUI-2101, MNG-1101, MNG-2103, MRK-2102

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ARC	Études - Profil international - Baccalauréat en architecture	12.0

Certificat en art et science de l'animation

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent

OU

Être titulaire d'un certificat en arts plastiques

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Dans tous les cas, le candidat doit posséder les aptitudes artistiques nécessaires pour suivre avec succès les cours du programme. Le candidat doit faire la démonstration de ses acquis en présentant les documents décrits à la rubrique « Dossier visuel ». Après analyse de la candidature, le candidat pourrait être convoqué en entrevue par le comité d'admission.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique créative du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, animation, nouveaux médias et autres. Le mode d'expression artistique privilégié en animation étant le dessin, plusieurs exemples devront se retrouver dans le dossier. Les formats acceptés sont des images JPEG (72 ppp à 1024 × 768 pixels) montées en UN SEUL document PDF ou PowerPoint; des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) ou autres formats courants d'animation et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le dossier.

Le candidat doit déposer le dossier visuel à l'adresse :

www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante : automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le certificat en art et science de l'animation est un programme à capacité d'accueil limitée.

Responsable

Directeur du programme

François Giard

Francois.Giard@arv.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce certificat vise à former un créateur capable de développer une vision à la fois inspirée et novatrice. Sur la base de ses acquis, il sera à même de contribuer à l'avancement de la pratique de l'animation interactive.

Dans cette perspective, le programme est résolument axé sur la dimension créative de l'animation. Ce parti pris se traduit de manière non équivoque dans le corpus de cours, qui a été construit sur la base d'un cheminement conceptuel favorisant d'abord et avant tout l'épanouissement du talent créatif, l'acquisition de connaissances fondamentales et le perfectionnement des techniques et procédés de pointe. La connaissance de certaines techniques de base s'impose donc d'elle-même comme un critère essentiel en regard des exigences d'admission au programme.

Objectifs

Ce programme a comme objectifs d'initier l'étudiant aux théories et aux concepts propres à l'animation interactive et de lui apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets. Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure :

- de connaître, dans une perspective historique, l'animation et ses origines;
- d'appliquer, de façon créative et renouvelée, différents procédés techniques;
- d'utiliser les diverses technologies numériques avancées et divers procédés techniques propres à l'animation.

Renseignements additionnels

Insertion d'un programme court dans un autre programme

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un baccalauréat multidisciplinaire.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Art et science de l'animation (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ANI-1010	Méthodologie en animation	3,0
ANI-1700	Production en animation	3,0
ANI-1701	Image numérique en animation	3,0
ARV-1009	Dessin et création	3,0
ARV-1106	Photographie: langage de base	3,0
ANI-1702	Modélisation et animation 3D	3,0
ANI-1703	Cinéma d'animation et création	3,0

1. 9 crédits parmi :

ANI-1000 à ANI-1002, ANI-1008, ANI-1101, ANI-2001, ANI-2102, ANI-2103, ANI-3101, ARV-1103, CIN-1000, CIN-1002, DES-1010

Certificat en arts plastiques

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC et avoir réussi deux cours d'atelier en arts plastiques ou une formation jugée équivalente; présenter un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme (voir ci-après).

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Un étudiant admis au programme de baccalauréat multidisciplinaire, à l'intérieur duquel il a choisi ce certificat, pourrait en être privé s'il ne répondait pas à ces exigences; il devrait alors opter pour un autre certificat ou pour une formation complémentaire.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique créative du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, animation, nouveaux médias et autres. Le mode d'expression artistique privilégié en animation étant le dessin, plusieurs exemples devront se retrouver dans le dossier. Les formats acceptés sont des images JPEG (72 ppp, 1024 × 768 pixels) montées en UN SEUL document PDF ou PowerPoint; des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) ou autres formats d'animation standards et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le dossier.

Le candidat doit déposer le dossier visuel à l'adresse :
www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante : automne.

Responsable

Directeur du programme

Richard Baillargeon
Dir-arts@arv.ulaval.ca
<http://www.arv.ulaval.ca>

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme vise à :

- développer une sensibilité aux arts plastiques par des pratiques de base;
- aiguiser le sens de l'analyse et de la critique;
- acquérir certaines connaissances de l'évolution historique en art et favoriser l'acquisition d'une culture générale liée à la pratique;
- accroître une dextérité de base et une compréhension des systèmes dans la manipulation d'outils et d'instruments techniques incluant les nouvelles technologies de l'information.

Renseignements additionnels

Insertion d'un programme court dans un autre programme

Une fois terminé, ce certificat peut entrer dans la composition d'un baccalauréat multidisciplinaire.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Arts plastiques (30 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-1720	Pictural	3,0
ARV-1721	Sculptural	3,0
ARV-1722	Dessin	3,0
ARV-1723	Expérience de la couleur	3,0
ARV-1010	Méthode et recherche en arts visuels et médiatiques	3,0

1. 15 crédits parmi :

Liste 1 : ARV-2000, ARV-2002, ARV-2112

Les cours ARV-1720 à ARV-1722 doivent être réussis pour suivre les cours de la liste 2.

Liste 2 : ARV-1002 à ARV-1003, ARV-1009, ARV-1100 à ARV-1102, ARV-1104 à ARV-1106, ARV-1108, ARV-2115, ARV-2116

Baccalauréat en art et science de l'animation (B.A.V.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC ou l'équivalent

OU

Être titulaire d'un certificat en art et science de l'animation

OU

Être titulaire d'un certificat en arts plastiques

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Le candidat doit accompagner sa demande d'admission d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme, de même que d'une lettre de motivation expliquant son intérêt pour le programme.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique créative du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, animation, nouveaux médias et autres. Le mode d'expression artistique privilégié en animation étant le dessin, plusieurs exemples devront se retrouver dans le dossier. Les formats acceptés sont des images JPEG (72 ppp, 1024 × 768 pixels) montées en UN SEUL document PDF ou PowerPoint; des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) ou autres formats d'animation standards et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le dossier.

Le candidat doit déposer le dossier visuel et la lettre de motivation à l'adresse :

www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Ordinateur obligatoire

Dès la première session, l'étudiant doit :

a) faire l'acquisition d'un ordinateur équipé d'un certain nombre de logiciels conformes aux normes fixées par la direction de programme;

OU

b) démontrer qu'il possède un équipement informatique (ordinateur et logiciels) équivalent ou supérieur aux normes fixées par la direction de programme.

Remarque

La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Si nécessaire, des formations non créditées sont offertes aux étudiants.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante : automne.

Contingentement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en art et science de l'animation est un programme à capacité d'accueil limitée.

Responsable

Directeur du programme

François Giard
Dir-basa@arv.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Le baccalauréat en art et science de l'animation vise à former des créateurs capables de se positionner de manière stratégique dans un milieu très compétitif et en pleine effervescence.

Dans une orientation résolument technologique, le programme englobe plusieurs champs d'études, notamment le jeu (ludo-éducatif ou de divertissement), le cinéma (fictionnel ou documentaire), les environnements virtuels 3D (visualisation architecturale et design d'exposition) et le design (multimédia, télévision, publicité). Ce parti pris se traduit de manière non équivoque dans le corpus de cours, construit sur la base d'un cheminement conceptuel favorisant d'abord et avant tout l'épanouissement du talent créatif, l'acquisition de connaissances fondamentales et le perfectionnement des techniques et procédés de pointe.

Objectifs

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux théories et aux concepts propres à l'animation et de lui apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets. Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure de :

- situer le champ de l'animation dans une perspective culturelle large à travers ses multiples champs d'application;
- concevoir et scénariser des contenus riches et diversifiés à forte pertinence culturelle;
- posséder les langages, les outils et les méthodes nécessaires à une pratique créative de l'animation;
- concrétiser une vision personnelle et originale de l'animation.

Profils

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Art et science de l'animation (57 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ANI-1000	Histoire et esthétique de l'animation	3.0
ANI-1002	Image de synthèse I : objet 3D	3.0
ANI-1004	Projet 1 : fondements de l'animation	3.0
ANI-1010	Méthodologie en animation	3.0
ANI-1011	Dessin : volume et perspective	3.0
ANI-1001	De l'idéation à la scénarisation	3.0
ANI-1005	Image de synthèse II : animation 3D	3.0
ANI-1006	Dessin d'animation	3.0
ANI-1007	Projet 2 : du concept à la réalisation	3.0
ANI-1008	Étude du mouvement et du temps	3.0
ANI-2001	Dimension sonore de l'animation	3.0
ANI-2014	Projet 3 : du concept à la réalisation	6.0
ANI-2015	Projet 4 : analyse et exploration	6.0
ANI-3000	Projet 5 : Atelier d'animation I	6.0
ANI-3001	Projet 6 : Atelier d'animation II	6.0

Autres activités

Autres exigences (33 crédits)

1. 0 à 3 crédits

Réussir le niveau ANL-3010 Advanced English I. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou, s'il a acquis le niveau Advanced English II, un cours d'une autre langue moderne.

2. 12 à 15 crédits parmi

l'ensemble des cours de premier cycle offerts à l'Université Laval, à l'exception des cours ayant le sigle ANI, des cours correctifs en français et des cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2020.

3. 18 crédits parmi :

ANI-1009, ANI-1100, ANI-1700 à ANI-1702, ANI-1704, ANI-1705, ANI-2003 à ANI-2013, ANI-2100 à ANI-2103, ANI-3100, ANI-3101

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Description : Les crédits seront cumulés dans les règles 2 et 3.

Cours	Titre	Crédits exigés
ANI-3101	Portfolio et gestion de carrière en animation	3.0
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3.0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3.0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3.0

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1ANI	Études - Profil international - Baccalauréat en art et science de l'animation	12.0

Baccalauréat en design graphique (B.A.V.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un DEC en graphisme

OU

Être titulaire d'un DEC en arts plastiques et avoir réussi un cours d'initiation à l'informatique (ou un cours à forte concentration technologique)

OU

Être titulaire d'un DEC préuniversitaire ou technique; avoir réussi les cours collégiaux suivants: deux cours de dessin, un cours de pictural, un cours de sculptural ou 3D, deux cours d'histoire de l'art et un cours d'initiation à l'informatique (ou un cours à forte concentration technologique); présenter un dossier visuel conforme aux normes fixées par le programme

OU

Être titulaire d'un certificat universitaire en arts plastiques et avoir réussi un cours d'initiation à l'informatique (ou un cours à forte concentration technologique)

Le titulaire d'un DEC technique est invité à s'informer s'il peut être admis sur la base d'ententes DEC-BAC ou s'il peut bénéficier de passerelles en consultant le site www.dectechniques.ulaval.ca.

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible. En plus de son dossier scolaire et de son curriculum vitæ, il devra présenter un dossier visuel démontrant qu'il possède la formation artistique nécessaire pour suivre avec succès les cours du programme.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme est constitué de travaux personnels. Il comprend dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le candidat doit déposer le dossier visuel et les autres documents, s'il y a lieu, à l'adresse :
www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Ordinateur portable

Le candidat doit faire l'acquisition d'un ordinateur portable équipé d'un certain nombre de logiciels conformes aux normes fixées par le programme en design graphique.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Responsable

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme universitaire forme le designer graphique qui travaille dans le domaine de l'imprimé et du multimédia. Il se distingue de la formation collégiale par l'importance qu'il accorde à la conception et à la création. Il rend l'étudiant apte à concevoir, à réaliser et à diriger des projets visuels visant à informer ou à persuader. Ce programme constitue également une bonne préparation aux études de deuxième cycle.

Objectifs

- Créer des signes, des images et des figures en vue de transmettre un concept, une information ou un message;
- expérimenter différents moyens d'expression visuelle (dessin, typographie, photographie, illustration, infographie, multimédia, etc.) en tenant compte des exigences techniques qui leur sont propres;
- connaître la sémiologie et la sémantique des signes et des images ainsi que les concepts et les modèles de la communication visuelle;
- connaître l'histoire et les tendances actuelles de l'art et du design;
- évaluer les qualités plastiques, l'aspect sémantique ainsi que la portée culturelle et sociale des réalisations visuelles.

Profils

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte un minimum de 12 crédits, répartis entre deux ou trois cours de 3 crédits chacun et un projet individuel ou collectif de 6 crédits. L'étudiant est invité à consulter le site www.profilentrepreneurial.ulaval.ca et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les balises de ce profil, qui sont de trois ordres: critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Design graphique (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DES-1000	Design graphique fondamental	6,0
DES-1002	Langage photographique	3,0
DES-1008	Design graphique : réalisation numérique	3,0
DES-1009	Design graphique : processus et montage numérique	3,0
DES-1010	Dessin : figure humaine	3,0
DES-1100	Design d'information	3,0
DES-1004	Design graphique au XXe siècle	3,0

DES-1005	Dessin : concept et expression	3,0
DES-1006	Schématization graphique	3,0
DES-1007	Bases typographiques	3,0
DES-2000	Illustration élémentaire	3,0
DES-2001	Sémiologie de l'image fonctionnelle	3,0
DES-2002	Design photographique	3,0
DES-2003	Design typographique	3,0

Autres activités

Autres exigences (51 crédits)

1. 3 crédits

Réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou d'une autre langue moderne.

2. 36 crédits parmi :

Design graphique

COM-1900, DES-2100 à DES-2105, DES-3100 à DES-3106

Multimédia

DES-1200, DES-2200, DES-3200 à DES-3202

Illustration

DES-2300, DES-2301, DES-3300, DES-3301

Formation pratique

DES-2500, DES-3500 à DES-3504

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit s'inscrire au cours DES-3504.

3. 6 à 12 crédits parmi :

CIN-1000, CIN-1107, COM-1000, COM-1011, ENT-1000, FRN-1113, HAR-1004, MRK-2102, PHI-1900

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit s'inscrire au cours ENT-1000.

4. 0 à 6 crédits parmi :

ARV-1104, ARV-1105, ARV-1108, ARV-2000, ARV-2111, ARV-2114, ARV-2116, ARV-2202, ARV-2203, ARV-3107

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ENT-3000 et ENT-3010.

Profils

Profil entrepreneurial (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DES-3504	Pratique professionnelle	3,0
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3,0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3,0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3,0

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1DES	Études - Profil international - Baccalauréat en design graphique	12,0

Baccalauréat en enseignement des arts plastiques (B. Ens.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire du DEC en arts plastiques

OU

Être titulaire d'un DEC et avoir acquis les compétences suivantes :

en dessin (un cours de 45 heures)
en pictural (deux cours de 45 heures)
en sculptural (deux cours de 45 heures)
en histoire de l'art (deux cours de 45 heures)

OU

Être titulaire du certificat universitaire en arts plastiques

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME

1. Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que tout futur enseignant maîtrise le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé qu'il devait réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFÉE, tout étudiant nouvellement inscrit à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu.

- a) L'étudiant ayant obtenu 75 % ou plus n'a à suivre aucun cours correctif de français;
- b) l'étudiant ayant obtenu une note se situant entre 60 % et 75 % devra réussir un cours correctif de français;
- c) l'étudiant n'ayant pas obtenu 60 % doit réussir deux cours correctifs de français.

TECFÉE

Le TECFÉE comporte deux épreuves : un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Il faut avoir réussi ces deux épreuves pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement.

Le seuil de réussite est fixé à 70 % pour chacune des deux épreuves et il doit être atteint avant l'inscription aux activités de formation de troisième année.

L'étudiant peut se présenter au TECFÉE à la fin de la première année d'études, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction de programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir obtenu 30 crédits dans son programme et d'avoir réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite lors de la première passation du test a droit, dans un premier temps, à deux reprises. En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, l'étudiant ne reprend que la partie du test qui n'a pas été réussie.

L'étudiant qui n'a pas atteint, dans chacune des deux épreuves, le seuil de réussite avant le troisième stage :

- a) n'est pas autorisé, pour une année, à s'inscrire aux activités de formation de troisième et de quatrième année de son programme;
- b) au terme d'une année, a droit à une troisième et dernière reprise.

Si, à la suite de cette dernière reprise, le seuil de réussite n'est toujours pas atteint dans chacune des deux épreuves du TECFÉE, l'étudiant est définitivement exclu du programme.

2. Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, le finissant d'un programme de baccalauréat en enseignement doit présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration sera faite en même temps que sa demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme de son baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du MELS : www.mels.gouv.qc.ca/dftps.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante: automne.

Contingement – capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement des arts plastiques est un programme contingenté.

Responsable

Directrice du programme

Francine Chaîné
Dir-ens-arts@arv.ulaval.ca
<http://www.arv.ulaval.ca>

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement des arts plastiques vise à former un maître ayant développé les compétences suivantes et pouvant :

- agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant;
- concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux contenus à faire apprendre;

- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler, de concert avec les membres de l'équipe pédagogique, à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions;
- agir en connaisseur d'art et entretenir une culture artistique vivante et engagée;
- s'engager dans des démarches de réflexion sur l'art, l'artiste et la société;
- maîtriser des savoir-faire techniques et technologiques dans sa production créative;
- s'engager dans des démarches de production personnelles et autonomes en s'appuyant sur des attitudes créatives;
- concevoir des appréciations critiques adaptées et sensibles sur des objets d'art de régions, d'époques, de formes et de styles différents.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade recevra du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Profil

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 60 crédits

Activités de formation communes

Enseignement arts plastiques (120 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARD-1000	Atelier de jeu dramatique	3.0
ARV-1001	Fondements de la pratique en art	3.0
ARV-1002	Sculptural: analyse factuelle I	3.0
ARV-1003	Pictural: approche concrète I	3.0
ARV-1007	Arts plastiques et psychogenèse	3.0
DID-1900	Programmes et démarches pédagogiques	3.0

ARV-1113	Le photographique : outils, concepts et méthodes	3.0
ARV-1550	Stage I: arts plastiques (secondaire)	2.0
ARV-2116	Vidéo : exploration	3.0
PPG-1902	Apprentissage et cognition	3.0
ARV-1551	Stage II: arts plastiques (primaire)	2.0
DID-2900	Animation et gestion de classe	3.0
DID-2901	Art dramatique: didactique	3.0
DID-2903	Gestes, techniques et langage plastique	3.0
PPG-1906	Enfance et adolescence	3.0
ARV-1011	Portfolio professionnel : objectivation	4.0
DID-2902	Critique et histoire de l'art : didactique	3.0
ARD-3001	Productions dramatiques et théâtrales : enfance et adolescence	3.0
ARV-2050	Éditique: éducation artistique	3.0
DES-2001	Sémiologie de l'image fonctionnelle	3.0
DID-2904	Évaluation en arts plastiques	3.0
ARD-3050	Art dramatique et autres arts	3.0
ARV-3050	Éducation artistique: théorie, recherche	3.0
DID-2905	Adaptation à la diversité des élèves en arts plastiques	3.0
ARV-1009	Dessin et création	3.0
ARV-3052	Portfolio professionnel : synthèse	3.0
ENP-1900	Aspects sociaux de l'éducation	2.0
THT-2202	Atelier III : approches de la création	3.0

1. 17 crédits parmi :

ARV-2570 et ARV-3571

OU

ARV-2575 et ARV-3576

2. 3 crédits

Le cours FRN-1903 est réservé à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire FRN-1902). Le cours FRN-1904 est réservé à l'étudiant ayant obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours FRN-1904.

3. 9 crédits parmi :

Cours d'atelier

ANI-1701 à ANI-1703, ARV-1100 à ARV-1105, ARV-1108, ARV-2101, ARV-2102, ARV-2120, ARV-2125, ARV-2580, ARV-2581, ARV-3102 à ARV-3105, ARV-3107, ARV-3205, DES-1005, DES-1010, DES-2000

4. 6 crédits parmi :

Cours théoriques

ARC-2100, ARV-2000, ARV-2111, ARV-2114, DES-1004, HAR-1004, HAR-1007, HAR-1009, HAR-2256, HAR-2301

5. 3 crédits parmi :

les cours de langue seconde

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1EAP	Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement des arts plastiques	12.0

Baccalauréat en pratique des arts visuels et médiatiques (B.A.V.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire du DEC en arts plastiques

OU

Être titulaire d'un autre DEC et avoir réussi les cours collégiaux suivants : deux cours de dessin, un cours de pictural, un cours de sculptural ou 3D, deux cours d'histoire de l'art. Le candidat doit accompagner sa demande d'admission d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme

Remarque : la réussite d'un cours en photographie numérique est recommandée.

OU

Être titulaire d'un certificat universitaire en arts. Le candidat doit accompagner sa demande d'admission d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme

OU

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente peut être admissible. Il doit accompagner sa demande d'admission d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le candidat doit déposer le dossier visuel à l'adresse :

www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer à la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante : automne.

Responsable

Directeur du programme

Richard Baillargeon
Dir-arts@arv.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

La pratique de la création en arts plastiques constitue le fondement du programme. Cette pratique se réalise dans une transformation poétique et esthétique de matériaux ou de signes visuels.

Former un bachelier en pratique des arts visuels et médiatiques, c'est le mettre en situation de créer, c'est le rendre capable de critiquer son travail, de le situer par rapport à celui des autres et par rapport au contexte général de l'art.

Objectifs généraux

- Produire des images et des objets poétiques;
- analyser sa production personnelle et la situer dans un contexte général;
- créer des oeuvres signifiantes et originales;
- améliorer ses dispositions à percevoir;
- améliorer ses dispositions à s'exprimer;
- accroître la souplesse et la précision du geste artistique;
- renforcer la dextérité de base dans la manipulation d'instruments techniques.

Profils

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des attitudes et des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte obligatoirement 12 crédits, répartis entre quatre activités de 3 crédits chacune dont, entre autres, un projet individuel ou collectif offert dans le cadre des activités Portfolio entrepreneurial I et Portfolio entrepreneurial II. L'étudiant est invité à communiquer avec la direction de programme afin de connaître les modalités de participation.

Profil international

Ce programme offre, dans le cadre de ce profil, un certain nombre de places aux étudiants désireux de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université située à l'extérieur du Québec. L'étudiant est invité à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les conditions d'admissibilité à ce séjour d'études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Pratique des arts visuels et médiatiques (78 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-1000	Arts et technologies numériques	3.0
ARV-1001	Fondements de la pratique en art	3.0
ARV-1002	Sculptural: analyse factuelle I	3.0
ARV-1003	Pictural: approche concrète I	3.0
ARV-1009	Dessin et création	3.0
ARV-1010	Méthode et recherche en arts visuels et médiatiques	3.0
ARV-1113	Le photographique : outils, concepts et méthodes	3.0
ARV-2116	Vidéo : exploration	3.0
ARV-2000	Arts visuels actuels I	3.0
ARV-2100	Atelier I: méthode	6.0
ARV-3001	L'artiste et sa carrière	3.0
ARV-3100	Atelier II: exploration	6.0

1. 6 crédits parmi :

ARV-1007, ARV-2002, ARV-2111, ARV-2112, ARV-2114, ARV-3000, ARV-3050

2. 6 à 9 crédits parmi :

ARV-1100 à ARV-1105, ARV-1108

3. 6 à 15 crédits parmi :

ARV-1107, ARV-2101, ARV-2102, ARV-2117, ARV-2119, ARV-2120, ARV-2127, ARV-3102 à ARV-3105, ARV-3108, ARV-3204, ARV-3500, DES-3500

4. 6 à 15 crédits parmi :

ARV-2121, ARV-2122, ARV-2124 à ARV-2126, ARV-2128, ARV-2129, ARV-2201, ARV-2202, ARV-3107, ARV-3205

5. 3 crédits parmi :

les cours portant le sigle HAR, à l'exception de ceux des séries 800 et 900

Autres activités

Autres exigences (12 crédits)

1. 3 crédits

Réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou d'une autre langue moderne.

2. 9 crédits parmi :

ANI-1703, ANL-2201, ANT-2309, ARC-4100, ARC-4101, CIN-1002, CIN-1107, ENT-1000, ETN-1108, FRN-1113, MSL-1000, PHI-1900, SOC-2113, THT-1000

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ENT-1000, ENT-3000, ENT-3010.

Profils

Profil entrepreneurial (9 crédits)

Description : Pour compléter à 12 crédits le profil entrepreneurial, l'étudiant doit réussir le cours ARV-3001.

Cours	Titre	Crédits exigés
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	3.0
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I	3.0
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II	3.0

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-1PAM	Études - Profil international - Baccalauréat en pratique des arts visuels et médiatiques	12.0

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et du développement régional, par exemple en administration, agriculture, architecture, droit, foresterie, géographie, géomatique, récréologie, sciences pures et appliquées (biologie, génie civil, génie rural, etc.), sciences sociales (économique, science politique, sociologie, etc.), urbanisme. Le candidat doit avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, de 3 sur 4,33 (ou 3,5 sur 5) au baccalauréat.

Le candidat qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en urbanisme reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec ou l'Institut canadien des urbanistes devra acquérir une scolarité préparatoire de neuf crédits à sa première session d'inscription. Il s'agit de cours fondamentaux dans les trois volets de la maîtrise en ATDR (aménagement, développement et environnement). La réussite des cours suivants, avec une moyenne de cheminement égale ou supérieure à 3 sur 4,33, est une condition à la poursuite des études :

- AME-6000 Développement régional et local
- AME-6044 Théories et pratiques de l'urbanisme

La réussite de l'un des cours suivants est également obligatoire :

- AME-6021 Écologie et aménagement
- AME-6007 Parcs et réserves écologiques : enjeux et perspectives
- AME-6008 Gestion environnementale en milieu rural
- AME-6013 Études d'impacts sur l'environnement

Exigences particulières

En plus du formulaire de demande d'admission et des documents officiels demandés par le Bureau du registraire (www.reg.ulaval.ca/admission/AdmissionIndex.html), on demande au candidat de présenter les documents suivants :

- un curriculum vitæ;
- une lettre de motivation de deux à trois pages.

La lettre doit décrire son intérêt pour la maîtrise et ses objectifs professionnels relatifs à la formation. Il est fortement recommandé de consulter le site Web de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD) à www.esad.ulaval.ca pour mieux connaître les caractéristiques du programme. Il est également possible de communiquer avec le conseiller à la gestion des études ou le directeur du programme pour obtenir plus d'information.

Le responsable de l'admission tiendra compte de toute lettre ou rapport d'appréciation fourni en appui à la candidature. Les lettres et rapports d'appréciation ne sont toutefois pas obligatoires pour l'admission.

Pour le candidat dont le français n'est pas la langue maternelle, un examen de français pourrait être exigé à la suite de l'entrevue d'admission. Cet examen peut-être fait en ligne. Selon le résultat de cet examen, un ou plusieurs cours de français pourraient être exigés à partir de la première session d'inscription. En plus de la connaissance fonctionnelle du français, on attend du candidat qu'il puisse lire et comprendre un texte en anglais.

Le titulaire d'une maîtrise ou ayant amorcé une maîtrise dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et du développement régional peut se voir créditer un certain nombre de cours.

Sélection

La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier de demande d'admission (résultats scolaires, qualité des rapports d'appréciation, qualité du curriculum vitæ et de la lettre de motivation, qualité de l'entrevue, s'il y a lieu). Une attention particulière est portée à la qualité du français écrit. Il est possible que le candidat soit convoqué en entrevue, en personne, s'il réside au Québec, ou par voie téléphonique ou vidéoconférence (par Internet), s'il réside à l'étranger. Enfin, le candidat doit faire preuve d'autonomie au travail, d'une aptitude pour le travail en équipe, d'une facilité à communiquer et de capacités à affronter des situations complexes qu'il saura traiter de façon créative.

Il est recommandé de présenter une demande d'admission le plus tôt possible. Les candidatures sont examinées aussitôt que la direction dispose d'un dossier complet et les offres d'admission sont faites au fur et à mesure. Un candidat qui ne répond pas à toutes les exigences générales d'admission peut être admis conditionnellement à la maîtrise. Après avoir acquis la scolarité préparatoire obligatoire et maintenu une moyenne de cheminement supérieure à 3 sur 4,33, la personne est autorisée à poursuivre ses études au programme de maîtrise.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session d'automne et, si la capacité d'accueil le permet, à la session d'hiver.

Responsable

Directeur du programme

Manuel J. Rodriguez-Pinzon
manuel.rodriguez@esad.ulaval.ca

Pour information :

Willem Fortin
418 656-2131, poste 7050
etudes@esad.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de donner à l'étudiant une formation multidisciplinaire dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement régional. Cette maîtrise est axée sur la formation professionnelle. À la fin de sa formation, l'étudiant aura acquis une connaissance approfondie des concepts théoriques, des méthodes de travail, des moyens d'action concrets et des expériences pratiques qui lui permettront d'agir avec précision et rapidité dans tous les milieux.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

L'inscription à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver est obligatoire. La durée normale des études est de deux ans (quatre sessions à temps complet et une session à temps partiel, lorsqu'une scolarité préparatoire est exigée). Il est possible de s'inscrire à temps partiel à la session d'été. C'est habituellement pendant l'été, entre la première et la deuxième année, que l'étudiant peut réaliser un stage ou un essai-projet. L'étudiant peut aussi choisir un certain nombre de cours à option hors programme. Les cours de langues en immersion offerts pendant la période estivale peuvent être suivis, mais en tant que cours non contributives au programme.

Travail de recherche

Exigences particulières concernant l'essai

L'étudiant peut réaliser un essai-projet au cours de l'été suivant la première année. Cette activité consiste en une recherche portant sur un sujet proche de l'aménagement du territoire et du développement régional (ATDR). L'essai-projet doit être dirigé par un professeur de l'École ou de l'Université Laval. Le sujet, la méthodologie de recherche et l'ampleur du travail sont déterminés conjointement par l'étudiant et son conseiller. Pour s'y inscrire, il faut remplir le formulaire « Dépôt de sujet d'essai ou de mémoire »,

que l'on peut se procurer auprès du conseiller à la gestion des études. L'étudiant qui réalise un essai-projet peut être dispensé de s'inscrire à l'essai-laboratoire, à condition que son conseiller ait signé l'autorisation de dépôt initial au plus tard le 15 août (si le 15 août est un samedi ou un dimanche, la date limite est alors le vendredi qui précède). Si l'autorisation de dépôt initial n'a pas été signée à cette date, l'étudiant devra s'inscrire à l'essai-laboratoire d'aménagement et de développement I et II, tout en ayant la possibilité de terminer le travail entamé sous forme d'une recherche dirigée ou d'un sujet spécial.

L'activité terminale de rédaction privilégiée est l'essai-laboratoire. Cette activité consiste en une recherche professionnelle dirigée par une équipe de professeurs de l'ESAD. Les étudiants, regroupés en équipes, réalisent un travail professionnel sur le terrain dans une région située à proximité de Québec. L'essai-laboratoire commence à la session d'automne de la deuxième année en ATDR et se poursuit à la session d'hiver. Les crédits sont répartis à raison de trois par session. Le titulaire d'un baccalauréat en urbanisme peut s'y inscrire dès la première année du programme. Au cours de l'année, chaque équipe doit produire différents travaux : des présentations orales faisant état de l'avancement de la recherche; un rapport provisoire; un journal de bord décrivant la contribution personnelle de l'étudiant au travail de l'équipe. À la fin de la session d'hiver, une présentation orale, un article de vulgarisation scientifique et un rapport final doivent être réalisés.

Exigence relative à la désignation d'un conseiller

L'étudiant doit avoir un conseiller en deuxième année, avant la fin de la période de modification des choix de cours de la session d'automne. Le conseiller peut superviser l'activité AME-6611 Essai-projet à la session d'été entre la première et la deuxième année. Tout étudiant qui n'a pas complété un essai-projet au terme de la session d'été (selon les conditions mentionnées précédemment) doit assister à la première séance de l'essai-laboratoire pour qu'un conseiller lui soit désigné. Le mode de désignation des conseillers sera expliqué aux étudiants lors de cette première séance d'où l'obligation d'y assister en entier. Le conseiller ainsi désigné supervisera les activités AME-6601 et AME-6602 Essai-laboratoire d'aménagement et de développement I et II.

Ordre professionnel

Ce programme est reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et par l'Institut canadien des urbanistes (ICU). Le diplôme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR) donne accès à ces ordres professionnels (OUQ et ICU) et au titre protégé d'urbaniste. L'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) reconnaît aussi le programme de maîtrise en ATDR.

Profil

Profil international

Programmes de mobilité étudiante

Grâce à différents programmes de mobilité, il est possible d'étudier dans une université étrangère durant une session. Le Bureau international de l'Université Laval gère le programme d'échanges de la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) ainsi que le profil international. La CREPUQ permet aux étudiants de l'Université Laval de faire un séjour d'études à l'étranger dans plus d'une cinquantaine de pays. Les personnes qui participent au profil international obtiennent la mention « Profil international » sur leur diplôme. L'ESAD propose trois établissements d'accueil pour ce profil : l'Institut d'aménagement régional de l'Université Paul-Cézanne (Aix-Marseille III), la Section science et ingénierie de l'environnement de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et l'École PolytechTours de l'Université François-Rabelais (Tours). Pour connaître les conditions de participation, consulter le site Web du Bureau international de l'Université Laval (www.bi.ulaval.ca).

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Aménagement du territoire et développement régional (45 crédits)

1. 9 crédits parmi :

AME-6611

OU

AME-6601 et AME-6602

2. 36 crédits parmi :

AME-6001, AME-6004 à AME-6006, AME-6011, AME-6014, AME-6017, AME-6018, AME-6023 à AME-6026, AME-6043, AME-6045, AME-6046, AME-6048, AME-6049, AME-6052 à AME-6057, AME-7000 à AME-7005, ARC-6033

Il est possible de suivre jusqu'à 15 crédits de cours hors programme dans cette règle. Une liste de cours pré-approuvés par la direction de programme est disponible sur demande au conseiller à la gestion des études. Pour suivre un cours qui n'apparaît pas sur cette liste, il faut obtenir l'autorisation du directeur de programme.

Profil

Profil international

Cours	Titre	Crédits exigés
EHE-6AME	Études - Profil international - Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional	12.0

Recherche

Les activités d'enseignement et de recherche sont assurées principalement par les professeurs rattachés à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD) (Johanne Brochu, urbanisme de projet; Mario Carrier, développement régional et local; Claude Dubé, architecture et urbanisme; Florent Joerin, aide à la décision territoriale; Claude Lavoie, écologie et aménagement; Martin Lee-Gosselin, transport; Manuel Rodriguez, environnement et gestion de l'eau; Marius Thériault, systèmes d'information géographique et analyse spatiale; Paul Villeneuve, géographie urbaine et régionale). Certains professeurs d'autres départements apportent aussi une contribution non négligeable aux activités de recherche menées dans le cadre des programmes offerts à l'ESAD : François Des Rosiers, gestion urbaine et immobilière; Carole Després, design urbain; Louis Guay, sociologie; Denise Piché, architecture; Jean-Baptiste Sérodes, génie civil; Geneviève Vachon, design urbain; Marie-Hélène Vandersmissen, géographie quantitative.

Les champs de recherche sont regroupés en trois grands volets, soit l'aménagement du territoire, le développement régional et l'environnement. S'ajoute à ces trois thématiques l'aide à la décision, qui est un volet transversal de la recherche en ATDR.

Aménagement du territoire

Aménagement biophysique et environnement : Claude Lavoie, Manuel Rodriguez
Urbanisme et design urbain : Johanne Brochu, Claude Dubé, Carole Després, Geneviève Vachon
Marché immobilier : Marius Thériault, François Des Rosiers
Modélisation urbaine : Marius Thériault
Morphologies urbaines : Johanne Brochu
Transport : Marius Thériault
Urbanisme de projet : Johanne Brochu

Environnement

Écologie du paysage : Claude Lavoie
Évaluations environnementales : Manuel Rodriguez, Florent Joerin
Gestion de la pollution en milieu urbain et rural : Manuel Rodriguez
Gestion de l'eau : Manuel Rodriguez, Jean-Baptiste Sérodes
Impact de l'automobile sur l'environnement : Marius Thériault
Modifications des écosystèmes : Claude Lavoie
Parcs naturels et réserves écologiques : Claude Lavoie

Développement régional et local

Développement et environnement : Mario Carrier, Jean Mercier
Gestion locale : Mario Carrier, François Des Rosiers, Marius Thériault
Innovation technologique : Mario Carrier
Régions en difficulté : Mario Carrier
Simulation d'impacts socioéconomiques régionaux et spatiaux : Mario Carrier, Marius Thériault

Aide à la décision

Analyse spatiale : Marius Thériault, Paul Villeneuve
Analyse statistique : Paul Villeneuve, Marie-Hélène Vandersmissen
Analyse multicritère : Florent Joerin, Marius Thériault
Indicateurs : Florent Joerin, Manuel Rodriguez
Processus de récolte, d'analyse et d'échange d'information : Marius Thériault, Florent Joerin

L'essai-projet est dirigé et codirigé par les personnes mentionnées plus haut et par une trentaine d'autres professeurs de l'Université Laval. L'essai-laboratoire est dirigé par les professeurs de l'ESAD. Il est possible de s'inscrire à une activité de recherche en plus de l'essai; il peut s'agir d'un sujet spécial ou d'une recherche dirigée. Il n'est possible de le faire qu'à une seule reprise pendant toute la durée du programme.

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional - avec mémoire (M.ATDR)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et du développement régional, par exemple en administration, agriculture, architecture, droit, foresterie, géographie, géomatique, récréologie, sciences pures et appliquées (biologie, génie civil, génie rural, etc.), sciences sociales (économique, science politique, sociologie, etc.), urbanisme. Le candidat doit avoir conservé une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, de 3 sur 4,33 (ou 3,5 sur 5) au baccalauréat.

Le candidat qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en urbanisme reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec ou l'Institut canadien des urbanistes devra réussir les cours suivants dans le cadre de la maîtrise en ATDR avec mémoire :

AME-6000 Développement régional et local
AME-6044 Théories et pratiques de l'urbanisme

La réussite de l'un des cours suivants est également obligatoire :

AME-6021 Écologie et aménagement
AME-6007 Parcs et réserves écologiques : enjeux et perspectives
AME-6008 Gestion environnementale en milieu rural
AME-6013 Études d'impacts sur l'environnement

Selon le profil de l'étudiant, des cours jugés équivalents pourraient être proposés, en accord avec le directeur de recherche et la direction de programme.

Exigences particulières

En plus du formulaire de demande d'admission et des documents officiels demandés par le Bureau du registraire (www.reg.ulaval.ca/sgc/page_accueil/Futur), on demande au candidat de présenter les documents suivants :

- une lettre d'un professeur de l'ESAD confirmant qu'il accepte de diriger les recherches de l'étudiant;
- deux rapports d'appréciation (disponibles sur le site Internet du Bureau du registraire);
- un curriculum vitæ;
- une lettre de motivation de deux à trois pages. Cette lettre doit décrire son intérêt pour la maîtrise et ses objectifs professionnels relatifs à la formation. Il est fortement recommandé de consulter le site Web de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD) à www.esad.ulaval.ca pour mieux connaître les caractéristiques du programme. Il est également possible de communiquer avec le conseiller à la gestion des études ou le directeur du programme pour obtenir plus d'information.

En plus de la connaissance du français, on attend du candidat qu'il puisse lire et comprendre un texte en anglais.

Le titulaire d'une maîtrise ou ayant amorcé une maîtrise dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et du développement régional peut se voir créditer un certain nombre de cours.

Sélection

Le fait de satisfaire à toutes les exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat, car la capacité d'accueil est limitée. L'admission au programme dépend également de l'adéquation des champs d'intérêt du candidat avec les champs et les thèmes d'enseignement et de recherche des professeurs de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD). Aucune offre d'admission à la maîtrise avec mémoire ne peut être faite sans qu'un professeur de l'ESAD ait accepté de superviser les recherches et la rédaction du mémoire.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver et été.

Responsable

Directeur du programme

Manuel J. Rodriguez-Pinzon
manuel.rodriguez@esad.ulaval.ca

Pour information :

Willem Fortin
418 656-2131, poste 7050
etudes@esad.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de donner à l'étudiant une formation multidisciplinaire dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement régional. Cette maîtrise est axée sur la recherche. À la fin de sa formation, l'étudiant aura acquis une connaissance approfondie des concepts théoriques, des méthodes de travail, des moyens d'action concrets et des expériences pratiques qui lui permettront d'agir avec précision et rapidité dans tous les milieux.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

La durée normale des études est de deux ans (cinq sessions consécutives).

Travail de recherche

Exigence relative au choix d'un directeur de recherche

L'étudiant qui désire être admis à la maîtrise avec mémoire doit faire la preuve qu'un professeur de l'ESAD a accepté de superviser ses recherches et la rédaction de son mémoire.

Exigences particulières concernant le mémoire

Le mémoire est l'activité terminale de rédaction. Il s'adresse aux personnes désireuses de réaliser une recherche scientifique avec des outils d'analyse éprouvés, pour arriver à des connaissances jusque-là inconnues. Cette recherche implique l'énoncé d'une hypothèse ou d'une question à la base même de la recherche portant sur un domaine associé de près à l'une des grandes orientations du programme. Elle implique également le choix d'une méthodologie et la cueillette de données pour vérifier l'hypothèse. Pour déposer le sujet de mémoire, il faut remplir le formulaire « Dépôt du sujet d'essai ou de mémoire », accompagné d'une description du projet de recherche. La rédaction du mémoire peut prendre la forme d'un ou de plusieurs articles soumis à une revue avec comité de lecture.

Ordre professionnel

Ce programme est reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et par l'Institut canadien des urbanistes (ICU). Le diplôme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR) donne accès à ces ordres professionnels (OUQ et ICU) et au titre protégé d'urbaniste. L'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) reconnaît aussi le programme de maîtrise en ATDR.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 7 crédits

Activités de formation communes

Aménagement du territoire et développement régional (15 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-6012	Présentation de projet de maîtrise	3.0

1. 12 crédits parmi :

AME-6000, AME-6001, AME-6004 à AME-6008, AME-6011, AME-6013, AME-6017, AME-6021, AME-6023 à AME-6026, AME-6043 à AME-6046, AME-6048, AME-6049, AME-6052 à AME-6057, ARC-6033

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-6801	Activité de recherche - mémoire 1	6.0
AME-6802	Activité de recherche - mémoire 2	8.0 crédits/activité temps plein
AME-6803	Activité de recherche - mémoire 3	8.0 crédits/activité temps plein
AME-6804	Activité de recherche - mémoire 4	8.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Les activités d'enseignement et de recherche, tant à la maîtrise qu'au doctorat, sont assurées principalement par les professeurs rattachés à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD) (Johanne Brochu, urbanisme de projet; Mario Carrier, développement régional et local; Claude Dubé, architecture et urbanisme; Florent Joerin, aide à la décision territoriale; Claude Lavoie, écologie et aménagement; Martin Lee-Gosselin, transport; Manuel Rodriguez, environnement et gestion de l'eau; Marius Thériault, systèmes d'information géographique et analyse spatiale; Paul Villeneuve, géographie urbaine et régionale). Certains professeurs d'autres départements apportent aussi une contribution non négligeable aux activités de recherche menées dans le cadre des programmes offerts à l'ESAD : François Des Rosiers, gestion urbaine et immobilière; Carole Després, design urbain; Louis Guay, sociologie; Denise Piché, architecture; Jean-Baptiste Sérodes, génie civil; Geneviève Vachon, design urbain; Marie-Hélène Vandersmissen, géographie quantitative.

Les champs de recherche sont regroupés en trois grands volets, soit l'aménagement du territoire, le développement régional et l'environnement. S'ajoute à ces trois thématiques l'aide à la décision, qui est un volet transversal de la recherche en ATDR.

Aménagement du territoire

Aménagement biophysique et environnement : Claude Lavoie

Design urbain : Johanne Brochu, Carole Després, Geneviève Vachon, Denise Piché

Marché immobilier : Marius Thériault, François Des Rosiers

Modélisation urbaine : Marius Thériault

Morphologies urbaines : Johanne Brochu

Transport : Marius Thériault

Urbanisme physicospatial et de projet : Johanne Brochu

Environnement

Écologie des espèces envahissantes : Claude Lavoie

Évaluations environnementales : Manuel Rodriguez, Florent Joerin

Gestion de la pollution en milieux urbain et rural : Manuel Rodriguez

Gestion de l'eau : Manuel Rodriguez, Jean-Baptiste Sérodes

Impact de l'automobile sur l'environnement : Marius Thériault

Modifications des écosystèmes : Claude Lavoie

Parcs naturels et réserves écologiques : Claude Lavoie

Développement régional et local

Développement et environnement : Mario Carrier, Jean Mercier

Gestion locale : Mario Carrier, François Des Rosiers, Marius Thériault

Innovation technologique : Mario Carrier

Régions en difficulté : Mario Carrier

Simulation d'impacts socioéconomiques régionaux et spatiaux : Mario Carrier, Marius Thériault

Aide à la décision

Analyse spatiale : Marius Thériault, Paul Villeneuve

Analyse statistique : Paul Villeneuve, Marie-Hélène Vandersmissen

Analyse multicritère : Florent Joerin, Marius Thériault

Indicateurs : Florent Joerin, Manuel Rodriguez

Processus de récolte, d'analyse et d'échange d'information : Marius Thériault, Florent Joerin

Les thèses de doctorat, les essais et les mémoires de maîtrise sont dirigés et codirigés par les personnes mentionnées plus haut et par une trentaine d'autres professeurs de l'Université Laval.

Centres de recherche

La plupart des projets de recherche des étudiants en ATDR se déroulent dans le cadre des activités du Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) ou de l'un des groupes de recherche affiliés :

- Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD)
www.crad.ulaval.ca
- Chaire de recherche en eau potable de l'Université Laval (CREPUL)
www.crad.ulaval.ca/crepul/fr/index.asp
- Laboratoire d'écologie historique (LEH)
www.crad.ulaval.ca/leh
- Groupe de recherche interdisciplinaire sur la banlieue (GIRBa)
www.girba.crad.ulaval.ca
- Groupe de recherche interdisciplinaire sur la mobilité, l'environnement et la sécurité (GRIMES)
www.grimes.ulaval.ca
- Chaire de recherche du Canada en aide à la décision territoriale
www.adt.chaire.ulaval.ca
- Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine
www.gaspesie-les-iles.chaire.ulaval.ca/accueil

Doctorat en aménagement du territoire et développement régional (Ph. D.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Être titulaire d'un diplôme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional ou dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et du développement régional, par exemple en administration, agriculture, architecture, droit, foresterie, géographie, géomatique, récréologie, sciences pures et appliquées (biologie, génie civil, etc.), sciences sociales (économique, science politique, sociologie, etc.), urbanisme, etc.

Le candidat qui ne possède pas une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional doit s'attendre à suivre quelques cours du programme de maîtrise afin de mettre à niveau ses connaissances.

Exigences particulières

En plus des documents exigés avec le formulaire de demande d'admission (dossier scolaire et rapports d'appréciation), on suggère au candidat de présenter un curriculum vitæ et un texte de quelques pages expliquant ses intérêts professionnels et comment une formation de doctorat en aménagement du territoire et développement régional se situe dans son cheminement scientifique. Le candidat résidant au Québec est invité à rencontrer la direction de programme afin de bien connaître la nature du programme et d'être mis en contact avec un directeur de recherche. Tout candidat doit rapidement entreprendre des démarches pour en venir à une entente avec un éventuel directeur de thèse de doctorat.

Une excellente maîtrise de la langue française, notamment écrite, est exigée pour la poursuite de ce programme. Il faut aussi une connaissance suffisante de l'anglais écrit pour pouvoir lire facilement une partie de la documentation nécessaire à la formation d'un chercheur.

Le candidat ne peut s'inscrire au programme qu'à temps complet pour la période correspondant à la scolarité, ce qui équivaut aux deux premières années (six sessions consécutives), pour lesquelles il y a une exigence de résidence.

Sélection

La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier de demande d'admission (résultats scolaires par rapport à la moyenne du groupe, qualité des rapports d'appréciation, qualité du texte fourni avec la demande d'admission, qualité de l'entrevue). En effet, le candidat sera convoqué en entrevue s'il réside au Québec. Une attention particulière est prêtée à la qualité du français écrit. De plus, l'admission au programme dépend de l'adéquation des intérêts du candidat avec les champs et thèmes d'enseignement et de recherche des professeurs de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD). Enfin, le candidat doit faire preuve de ses goûts et aptitudes pour la recherche de pointe en aménagement du territoire et développement régional.

Le fait de satisfaire à toutes les exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. De plus, l'admission dépend de la disponibilité des professeurs quant à la possibilité de diriger la thèse de doctorat. Aucun candidat n'est admis sans directeur de recherche.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver.
La durée normale des études est de quatre ans.

Responsable

Directeur du programme

Manuel J. Rodriguez-Pinzon
418 656-2131, poste 8933
manuel.rodriguez@esad.ulaval.ca

Pour information :
Willem Fortin
418 656-2131, poste 7050
etudes@esad.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif de donner à l'étudiant une formation multidisciplinaire de recherche dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement régional. À la fin de sa formation, l'étudiant sera capable de faire progresser les connaissances dans son domaine de recherche, de façon autonome et en utilisant les méthodes et les techniques de pointe.

Renseignements additionnels

Soutien financier

L'étudiant est le seul responsable de la planification financière de ses études. Il doit s'assurer de disposer, par l'obtention de bourses ou personnellement, des fonds nécessaires pour subvenir à ses besoins (droits de scolarité, logement, etc.) durant toute la durée du programme. Ni la direction de programme, ni l'Université Laval ne peuvent s'engager, hors des limites des programmes de soutien pour lesquels des règles de participation sont déjà prévues, à soutenir une personne dont les moyens financiers sont ou deviennent insuffisants.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 9 crédits

Activités de formation communes

Aménagement du territoire et développement régional (18 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-8002	Examen du projet de thèse	3.0
AME-8003	Séminaire en aménagement et en développement I	3.0
AME-8004	Séminaire en aménagement et en développement II	3.0

1. 9 crédits parmi :

AME-6002, AME-6006, AME-6011, AME-6017, AME-6023 à AME-6025, AME-6043, AME-6053, AME-8005, AME-8006

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-8811	Activité de recherche - thèse 1	8.0 crédits/activité temps plein
AME-8812	Activité de recherche - thèse 2	8.0 crédits/activité temps plein
AME-8813	Activité de recherche - thèse 3	8.0 crédits/activité temps plein
AME-8814	Activité de recherche - thèse 4	8.0 crédits/activité temps plein
AME-8815	Activité de recherche - thèse 5	8.0 crédits/activité temps plein
AME-8816	Activité de recherche - thèse 6	8.0 crédits/activité temps plein
AME-8817	Activité de recherche - thèse 7	12.0 crédits/activité temps plein
AME-8818	Activité de recherche - thèse 8	12.0 crédits/activité temps plein

Recherche

Les activités d'enseignement et de recherche, tant à la maîtrise qu'au doctorat, sont assurées principalement par les professeurs rattachés à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD) (Mario Carrier, développement régional et local; Laval Doucet, service social et développement régional; Claude Dubé, architecture et urbanisme; Florent Joerin, aide à la décision territoriale; Claude Lavoie, écologie et aménagement; Martin Lee-Gosselin, transport; Manuel J. Rodriguez-Pinzon, environnement et gestion de l'eau; Marius Thériault, systèmes d'information géographique et analyse spatiale; Paul Villeneuve, géographie urbaine et régionale). Certains professeurs d'autres départements apportent aussi une contribution non négligeable aux activités de recherche menées dans le cadre des programmes offerts à l'ESAD : François Des Rosiers, gestion urbaine et immobilière; Carole Després, design urbain; Denise Piché, architecture; Jean-Baptiste Sérodes, génie civil; Geneviève Vachon, design urbain; Marie-Hélène Vandersmissen, géographie quantitative.

Les champs de recherche sont regroupés en trois grands volets, soit l'aménagement du territoire, le développement régional et l'environnement. S'ajoute à ces trois thématiques l'aide à la décision, qui est un volet transversal de la recherche en ATDR.

Aménagement du territoire

Aménagement biophysique et environnement : Claude Lavoie
Urbanisme et design urbain : Claude Dubé, Carole Després, Geneviève Vachon, Denise Piché
Marché immobilier : Marius Thériault, François Des Rosiers
Modélisation urbaine : Paul Villeneuve, Marius Thériault
Transport : Martin Lee-Gosselin, Paul Villeneuve
Impact de l'automobile sur la sécurité : Martin Lee-Gosselin

Environnement

Écologie du paysage : Claude Lavoie
Gestion de la pollution en milieux urbain et rural : Manuel J. Rodriguez-Pinzon
Gestion de l'eau : Manuel J. Rodriguez-Pinzon, Jean-Baptiste Sérodes
Modifications des écosystèmes : Claude Lavoie
Parcs naturels et réserves écologiques : Claude Lavoie
Évaluations environnementales : Manuel J. Rodriguez-Pinzon, Florent Joerin
Impact de l'automobile sur l'environnement : Martin Lee-Gosselin, Marius Thériault

Développement régional et local

Régions en difficulté : Laval Doucet, Mario Carrier
Simulation d'impacts socioéconomiques régionaux et spatiaux : Mario Carrier, Marius Thériault
Gestion locale : Mario Carrier, Laval Doucet
Innovation technologique : Mario Carrier

Aide à la décision

Processus de récolte, d'analyse et d'échange d'information : Marius Thériault, Florent Joerin
Systèmes d'information géographique (SIG) : Marius Thériault
Analyse spatiale : Marius Thériault, Paul Villeneuve
Analyse statistique : Paul Villeneuve, Marie-Hélène Vandersmissen
Analyse multicritère : Florent Joerin, Marius Thériault

Les thèses de doctorat, les essais et les mémoires de maîtrise sont dirigés et codirigés par les personnes mentionnées plus haut et par une trentaine d'autres professeurs de l'Université Laval.

Centres de recherche

La plupart des projets de recherche des étudiants en ATDR se déroulent dans le cadre des activités du Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) ou de l'un des groupes de recherche affiliés :

- Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) : www.crad.ulaval.ca
- Groupe de recherche sur l'eau potable de l'Université Laval (GREPUL) : www.crad.ulaval.ca/grepul

- Laboratoire d'écologie historique (LEH) :
www.crad.ulaval.ca/leh
- Groupe de recherche interdisciplinaire sur la banlieue (GIRBa) :
www.girba.crad.ulaval.ca
- Groupe de recherche interdisciplinaire sur la mobilité, l'environnement et la sécurité (GRIMES) :
www.grimes.ulaval.ca

Deux chaires de recherche sont aussi rattachées à l'ESAD, soit la Chaire de recherche du Canada en aide à la décision territoriale et la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Microprogramme de deuxième cycle en développement culturel local et régional

Admission

Exigences d'admission

Pour être admissible, le candidat doit répondre aux deux conditions suivantes :

- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe aux arts, à la culture ou au patrimoine;
- être au service de l'un des partenaires municipaux bénéficiant du programme Villes et villages d'art et de patrimoine du ministère de la Culture et des Communications.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver.

Responsable

Claude Dubé
418 656-2154
Claude.Dube@vrex.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce microprogramme est principalement axé sur la sensibilisation, l'appropriation, la communication et la promotion dans une perspective de développement culturel local et régional.

Destiné aux agents de développement culturel au service des partenaires municipaux du réseau « Villes et villages d'art et de patrimoine », ce microprogramme propose une requalification basée sur l'alternance études/travail. Cette approche permet d'offrir une formation parfaitement adaptée au contexte de travail de l'agent de développement culturel. Elle lui fournit les ressources nécessaires à sa pleine intégration professionnelle et les moyens d'acquérir un réflexe de formation continue. L'agent de développement culturel est ainsi plus apte à s'adapter aux nouvelles réalités qui se présentent à lui et, du même coup, à dynamiser son milieu de travail.

Objectifs

Au terme de sa formation, l'agent de développement culturel aura acquis les connaissances particulières nécessaires au développement culturel local et régional et développé des habiletés personnelles favorisant la concertation des acteurs des milieux culturel et municipal. Il sera en mesure d'utiliser ses acquis dans les communautés ciblées, d'accroître ses habiletés d'intervention et de développer sa capacité d'analyse critique des enjeux que sous-tend le développement culturel dans les milieux municipal, local et régional.

Plus précisément, l'agent de développement culturel sera en mesure de :

- s'approprier rapidement la communauté et le milieu de travail dans lesquels il travaille;
- développer sa créativité au profit de la communauté dans laquelle il travaille;
- regarder de façon critique les divers problèmes associés à la diffusion, à la promotion et à la mise en valeur de produits culturels;

- mettre en pratique et d'approfondir des connaissances spécialisées sur divers aspects liés aux domaines culturel et patrimonial;
- développer ses habiletés en matière de management, de gestion et de financement de projets.

Renseignements additionnels

Durée et régime d'études

Trois sessions réparties sur une période de trois ans.

Insertion d'un programme court dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès ce microprogramme pourra l'intégrer dans certains programmes universitaires plus longs, par exemple la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional ou une maîtrise sur mesure, à condition de répondre aux exigences d'admission du programme visé. Cette intégration doit également satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 18 crédits

Activités de formation communes

Développement culturel local et régional (18 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-6030	Appropriation de son milieu	3,0
AME-6031	Stimulation de la créativité et de l'innovation	6,0
AME-6032	Diffusion, promotion et mise en valeur de produits culturels	3,0
AME-6040	Développement culturel: culture et patrimoine	3,0
AME-6047	Développement culturel: gestion et financement	3,0

Microprogramme de deuxième cycle en gestion du développement culturel

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat.

Exigences particulières

En plus du formulaire de demande d'admission et des documents officiels demandés par le Bureau du registraire (www.reg.ulaval.ca/admission/AdmissionIndex.html), le candidat doit présenter les documents suivants :

- un curriculum vitæ;
- une lettre de motivation de deux à trois pages;
- une lettre d'appui de la candidature signée par l'employeur.

Le curriculum vitæ doit faire ressortir l'expérience pertinente du candidat dans le domaine de la gestion d'activités ou d'organisations à vocation culturelle.

La lettre de motivation doit exposer les raisons pour lesquelles le candidat souhaite suivre cette formation, indiquer les activités de formation qu'il compte suivre pendant ses études au sein du microprogramme et expliquer en quoi l'obtention de son attestation d'études lui permettra de mieux accomplir les tâches liées à ses fonctions professionnelles.

La lettre d'appui signée par l'employeur doit clairement mentionner que le candidat recevra un appui pendant sa formation afin de permettre le transfert et l'adaptation des connaissances dans le milieu.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats aux sessions d'automne, d'hiver et d'été.

Responsable

Claude Dubé
etudes@esad.ulaval.ca

Pour information :
Willem Fortin
418 656-2131, poste 7050

Faculté de rattachement
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce microprogramme est principalement basé sur l'appropriation des processus et outils nécessaires au développement du milieu ainsi que sur la promotion des potentiels locaux et régionaux. Il est axé sur des thèmes tels la concertation, le leadership, le réseautage et la gestion de projet.

Destiné à l'agent de développement culturel et à tout professionnel engagé dans le développement culturel, ce microprogramme propose une formation basée sur l'alternance études/travail. Ce microprogramme s'adresse à tout intervenant du domaine des arts, de la culture et du patrimoine, qu'il s'agisse d'agent de développement, de gestionnaire de sites historiques et touristiques, de

régisseur culturel, de gestionnaire de salles de spectacles, d'artisan créateur ou d'artiste, qui souhaite se familiariser avec la gestion du développement culturel.

Fondée sur une expertise fructueuse de 12 ans en formation continue à la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, cette approche permet d'offrir une formation adaptée au contexte de travail de l'agent de développement.

Ce microprogramme mise sur l'actualisation des connaissances et sur le développement d'habiletés permettant de bien outiller le professionnel dans son domaine d'activités. Cette formation lui fournira les ressources nécessaires à la poursuite de sa pleine intégration professionnelle et les moyens d'acquérir un réflexe de formation continue. L'agent de développement ajoutera donc à sa communauté de pratique une nouvelle appartenance, cette fois à une communauté du savoir qui lui sera indispensable tout au long de sa carrière.

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances particulières au développement culturel et aura développé des habiletés personnelles favorisant la concertation des acteurs du milieu. Il sera en mesure de transférer ses acquis dans les communautés ciblées, d'accroître ses habiletés d'intervention et de développer une capacité d'analyse critique des enjeux que sous-tendent le développement culturel en milieu municipal, local ou régional. Ce microprogramme permettra à l'étudiant d'atteindre les objectifs généraux suivants :

- acquérir ou développer des connaissances, des aptitudes et des habiletés favorisant le développement culturel local et régional;
- maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un projet ciblé favorisant le développement d'une communauté;
- examiner de façon critique les diverses problématiques associées à la mise en valeur des potentiels locaux et régionaux;
- approfondir ses connaissances du domaine de la mise en valeur du patrimoine, des arts et de la culture.

Renseignements additionnels

Durée et régime d'études

Le microprogramme s'échelonne sur une durée d'un an et ne peut être suivi qu'à temps partiel. Bien qu'il soit possible d'être admis aux sessions d'automne et d'hiver, les cours du microprogramme sont offerts aux trois sessions du calendrier universitaire.

Nonobstant ce qui précède et afin de répondre aux besoins de certaines clientèles, il sera permis de suivre des activités de formation à la carte qui seront offertes dans le cadre de tous les cours du microprogramme, à l'exception du cours AME-6516 Mise en valeur des potentiels locaux et régionaux. Pour ce faire toutefois, l'étudiant devra être inscrit à l'un des autres cours du microprogramme ou au cours AME-6037 Sujets spéciaux et acquitter les frais d'admission et d'inscription requis. Il obtiendra un relevé de notes confirmant qu'il a réussi ce cours, mais ne recevra pas l'attestation d'études qui n'est délivrée qu'aux personnes ayant été inscrites au microprogramme après l'avoir complété.

Approche pédagogique

Ce microprogramme propose une formation basée sur l'alternance études/travail. Telle que développée ici, cette approche permettra à l'étudiant d'actualiser ses connaissances en opérant un transfert direct de la théorie à la pratique, en même temps qu'une rétroaction vers les apprentissages théoriques à la lumière des expériences pratiques. De plus, afin de favoriser une meilleure conciliation études/travail, ce microprogramme est offert en mode hybride, c'est-à-dire à distance et en présentiel dans divers lieux.

Différents moyens et formules pédagogiques permettront à l'étudiant de tirer le meilleur parti des périodes de formation intensive. En plus des exposés magistraux, des séminaires et des enseignements interactifs favoriseront la participation de tous autour d'études de cas variées. Pour les activités de formation à distance, diverses stratégies pédagogiques pourront être utilisées : classe virtuelle, document écrit, visioconférence et vidéoconférence, audioconférence, présentation flash, dialogues (forum de discussion, blogues, conférences téléphoniques, messagerie instantanée, etc.). Les recommandations technologiques à l'intention de l'étudiant seront précisées sur le site Internet du cours. Pour ce qui est des cours en présentiel, les modalités (lieu, date, local, etc.) ainsi que les frais afférents seront précisés dans les documents de promotion du microprogramme et sur le site Web du microprogramme (www.esad.ulaval.ca/programmes.html). De plus, tout au long de son cheminement scolaire, l'étudiant bénéficiera d'un encadrement pédagogique personnalisé assuré par son conseiller.

Des présentations orales, de même que des travaux écrits individuels et en équipe seront exigés au cours des activités de formation. L'évaluation des apprentissages s'appuiera sur des tests de connaissance et sur la réalisation de travaux écrits. Lesdits travaux devront intégrer les notions acquises dans le cadre des cours et pouvoir être appliqués dans le cadre de la pratique professionnelle de l'étudiant.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 12 crédits

Activités de formation communes

Gestion développement culturel (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-6511	Processus du développement culturel	3.0
AME-6513	Clés du développement local et régional	3.0
AME-6514	Développement culturel et gestion des arts et de la culture	3.0
AME-6516	Mise en valeur des potentiels locaux et régionaux	3.0

Microprogramme de deuxième cycle en transport des personnes

Admission

Exigences d'admission

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à l'aménagement et au développement du territoire, au génie des transports, à l'administration ou aux sciences sociales et économiques;
- posséder une solide expérience professionnelle en transport, en administration publique, en génie ou en gestion d'entreprise. Un dossier de candidature, y compris une lettre de motivation, un curriculum vitæ et une recommandation de l'employeur, doit être transmis à l'adresse etudes@esad.ulaval.ca. Le dossier sera analysé par la direction de programme.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats à la session d'automne seulement.

Responsable

Manuel J. Rodriguez-Pinzon
esad@esad.ulaval.ca

Pour information :
Willem Fortin
etudes@esad.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme vise l'appropriation des connaissances de base et la détermination des principaux outils nécessaires pour comprendre et organiser le développement des systèmes de transport des personnes à l'échelle locale et régionale. De plus, au terme de la formation, le participant sera en mesure d'examiner et de porter un jugement critique sur la planification du transport des personnes pour un territoire déterminé.

Il permet au participant d'utiliser les principaux outils d'analyse et de planification du transport des personnes en mettant l'accent sur les principes de développement durable des communautés. Des exemples concrets d'application en milieux urbains, périurbains et ruraux (principalement québécois) sont présentés au participant et sont approfondis grâce à des exercices pratiques supervisés. Parmi les sujets abordés durant la formation, on peut mentionner : l'évaluation de la demande en transport, les conditions de l'offre, les impacts économiques, sociétaux et environnementaux du transport, la sécurité dans les transports, les offres émergentes, les politiques de transport, les concepts de mobilité, d'accessibilité et d'équité, la simulation des déplacements et la délimitation des aires de desserte, les éléments de logistique des transports, etc.

Le microprogramme mise sur l'actualisation des connaissances du participant et sur le développement d'habiletés particulières, afin de l'outiller pour intervenir efficacement dans la résolution de problèmes de transport et de développement local et régional dans une perspective de développement durable (sociaux, économiques et environnementaux), tout en tenant compte des contraintes logistiques de l'offre en transport individuel (actif ou motorisé) et collectif. Enfin, le participant ayant suivi la formation sera en mesure d'intervenir de manière appropriée pour la gestion des transports en considérant les aspects politiques, urbanistiques, sociaux et environnementaux.

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances particulières au transport des personnes et développé des habiletés professionnelles favorisant l'intervention en milieu local. Il aura développé une capacité d'analyse critique des enjeux du transport en milieu urbain, périurbain et rural. Ce microprogramme permettra à l'étudiant d'atteindre les objectifs suivants :

- acquérir ou développer des connaissances, des aptitudes et des habiletés liées à la gestion des transports et à l'intervention à l'échelle locale;
- maîtriser un éventail d'outils et de techniques nécessaires pour comprendre la documentation portant sur les transports et mettre en œuvre des projets ciblés en développement des transports;
- développer des habiletés requises pour soutenir les processus de changement et de développement durable des communautés;
- examiner de manière critique les questions associées à la mise en œuvre de systèmes de transport qui favorisent la mise en valeur des potentiels de développement local et régional.

Renseignements additionnels

Remarques sur les cours

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une clientèle de formation continue, une approche andragogique s'impose. La formation prend appui sur l'appropriation de connaissances ainsi que sur une meilleure compréhension des outils nécessaires dans l'analyse et la planification du transport des personnes. De plus, le participant a l'occasion d'expérimenter, pendant les activités de formation, les différents outils.

La formation tient compte, dans la mesure du possible, de l'expérience des participants. Les travaux font régulièrement l'objet de présentation en classe pour être bonifiés par les pairs et par les formateurs.

La formation se donne sous la formule de sessions intensives de deux jours consécutifs.

Insertion d'un programme court dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès ce microprogramme pourra l'intégrer dans un programme universitaire de deuxième cycle menant à l'obtention d'un diplôme, à la condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 9 crédits

Activités de formation communes

Transport des personnes (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-6501	Transport et dynamiques territoriales	3.0
AME-6502	Transports des personnes : aspects organisationnels, environnementaux et économiques	3.0
AME-6503	Mise en œuvre et évaluation des systèmes de transports urbains, périurbains et ruraux	3.0

Microprogramme de deuxième cycle en valorisation du territoire

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Pour être admissible, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat.

Exigences particulières

En plus du formulaire de demande d'admission et des documents officiels demandés par le Bureau du registraire (www.reg.ulaval.ca/admission/AdmissionIndex.html), le candidat doit présenter les documents suivants :

- un curriculum vitæ;
- une lettre de motivation de deux à trois pages;
- une lettre d'appui de la candidature signée par l'employeur.

Le curriculum vitæ doit faire ressortir l'expérience pertinente du candidat dans le domaine de la gestion du territoire.

La lettre de motivation doit exposer les raisons pour lesquelles le candidat souhaite suivre cette formation, indiquer les activités de formation qu'il compte suivre pendant ses études au sein du microprogramme et expliquer en quoi l'obtention de son attestation d'études lui permettra de mieux accomplir les tâches liées à ses fonctions professionnelles.

La lettre d'appui signée par l'employeur doit clairement mentionner que le candidat recevra un appui pendant sa formation afin de permettre le transfert et l'adaptation des connaissances dans le milieu.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats aux sessions d'automne, d'hiver et d'été.

Responsable

Claude Dubé
etudes@esad.ulaval.ca

Pour information :
Willem Fortin
418 656-2131, poste 7050

Faculté de rattachement
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce microprogramme est principalement basé sur l'appropriation des processus et outils nécessaires au développement du milieu ainsi que sur la promotion des potentiels locaux et régionaux. Il est axé sur des thèmes tels la concertation, le leadership, le réseautage et la gestion de projet.

Destiné à l'agent de développement rural et à tout professionnel engagé dans le développement local et régional, ce microprogramme propose une formation basée sur l'alternance études/travail. Ce microprogramme s'adresse à l'agent de développement rural, à l'agent de développement social et communautaire, à l'aménagiste et urbaniste et aux autres intervenants municipaux qui œuvrent dans le domaine du développement local et régional.

Fondée sur une expertise fructueuse de 12 ans en formation continue à la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, cette approche permet d'offrir une formation adaptée au contexte de travail de l'agent de développement.

Ce microprogramme mise sur l'actualisation des connaissances et sur le développement d'habiletés permettant de bien outiller le professionnel dans son domaine d'activités. Cette formation lui fournira les ressources nécessaires à la poursuite de sa pleine intégration professionnelle et les moyens d'acquérir un réflexe de formation continue. L'agent de développement ajoutera donc à sa communauté de pratique une nouvelle appartenance, cette fois à une communauté du savoir qui lui sera indispensable tout au long de sa carrière.

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances particulières au développement local et régional et aura développé des habiletés personnelles favorisant la concertation des acteurs du milieu, ainsi que la valorisation des actifs d'un territoire donné. Il sera en mesure de transférer ses acquis dans les communautés ciblées, d'accroître ses habiletés d'intervention et de développer une capacité d'analyse critique des enjeux que sous-tendent le développement en milieu municipal, local ou régional. Ce microprogramme permettra à l'étudiant d'atteindre les objectifs généraux suivants :

- acquérir ou développer des connaissances, des aptitudes et des habiletés favorisant la valorisation du territoire;
- maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un projet ciblé favorisant le développement d'une communauté;
- examiner de façon critique les pratiques propres à son domaine d'activités en regard du développement durable;
- approfondir ses connaissances des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et éthiques du développement durable.

Renseignements additionnels

Durée et régime d'études

Le microprogramme s'échelonne sur une durée d'un an et ne peut être suivi qu'à temps partiel. Bien qu'il soit possible d'être admis aux sessions d'automne et d'hiver, les cours du microprogramme sont offerts aux trois sessions du calendrier universitaire.

Nonobstant ce qui précède et afin de répondre aux besoins de certaines clientèles, il sera permis de suivre des activités de formation à la carte qui seront offertes dans le cadre de tous les cours du microprogramme, à l'exception du cours AME-6516 Mise en valeur des potentiels locaux et régionaux. Pour ce faire toutefois, l'étudiant devra être inscrit à l'un des autres cours du microprogramme ou au cours AME-6037 Sujets spéciaux et acquitter les frais d'admission et d'inscription requis. Il obtiendra un relevé de notes confirmant qu'il a réussi ce cours, mais ne recevra pas l'attestation d'études qui n'est délivrée qu'aux personnes ayant été inscrites au microprogramme après l'avoir complété.

Approche pédagogique

Ce microprogramme propose une formation basée sur l'alternance études/travail. Telle que développée ici, cette approche permettra à l'étudiant d'actualiser ses connaissances en opérant un transfert direct de la théorie à la pratique, en même temps qu'une rétroaction vers les apprentissages théoriques à la lumière des expériences pratiques. De plus, afin de favoriser une meilleure conciliation études/travail, ce microprogramme est offert en mode hybride, c'est-à-dire à distance et en présentiel dans divers lieux.

Différents moyens et formules pédagogiques permettront à l'étudiant de tirer le meilleur parti des périodes de formation intensive. En plus des exposés magistraux, des séminaires et des enseignements interactifs favoriseront la participation de tous autour d'études de cas variées. Pour les activités de formation à distance, diverses stratégies pédagogiques pourront être utilisées : classe virtuelle, document écrit, visioconférence et vidéoconférence, audioconférence, présentation flash, dialogues (forum de discussion, blogues, conférences téléphoniques, messagerie instantanée, etc.). Les recommandations technologiques à l'intention de l'étudiant seront précisées sur le site Internet du cours. Pour ce qui est des cours en présentiel, les modalités (lieu, date, local, etc.) ainsi que les frais afférents seront précisés dans les documents de promotion du microprogramme et sur le site Web du microprogramme (www.esad.ulaval.ca/programmes.html). De plus, tout au long de son cheminement scolaire, l'étudiant bénéficiera d'un encadrement pédagogique personnalisé assuré par son conseiller.

Des présentations orales, de même que des travaux écrits individuels et en équipe seront exigés au cours des activités de formation. L'évaluation des apprentissages s'appuiera sur des tests de connaissance et sur la réalisation de travaux écrits. Lesdits travaux devront intégrer les notions acquises dans le cadre des cours et pouvoir être appliqués dans le cadre de la pratique professionnelle de l'étudiant.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 12 crédits

Activités de formation communes

Valorisation du territoire (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-6512	Processus de développement du milieu	3.0
AME-6513	Clés du développement local et régional	3.0
AME-6515	Développement et occupation durables du territoire	3.0
AME-6516	Mise en valeur des potentiels locaux et régionaux	3.0

Maîtrise en architecture (M. Arch.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) ou de son équivalent. Lors de la demande d'admission, le titulaire d'un diplôme de B. Sc. Arch. de l'Université Laval n'a pas à fournir les pièces demandées dans le Guide de l'admission aux cycles supérieurs (www.reg.ulaval.ca). Le candidat doit soumettre un curriculum vitæ, un relevé de notes officiel, un portfolio et un projet d'études.

Le titulaire d'un baccalauréat en architecture d'une autre université, ou la personne qui a terminé une scolarité équivalente, doit présenter une demande d'admission avec toutes les pièces exigées dans le Guide de l'admission, en y ajoutant un curriculum vitæ, un projet d'études et un portfolio. La direction de programme peut demander à un candidat de se présenter à une entrevue à l'École d'architecture.

Caractéristiques du projet d'études

Le projet d'études présente les intérêts et les projets du candidat pour l'architecture en général et, plus particulièrement, pour la maîtrise en architecture. Dans un texte de deux à trois pages, le candidat met en valeur ses capacités à soulever des questions bien fondées selon les connaissances qu'il a déjà acquises et à réfléchir de manière critique pour dégager des voies à explorer pour y répondre. Il s'agit plus précisément de présenter ses connaissances sur des questions qui l'intéressent et d'expliquer comment il compte les approfondir dans le cadre d'études de maîtrise.

Sélection

Chaque candidature est évaluée par la direction de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de la qualité de son dossier, de son aptitude en recherche et en design architectural, ainsi que des ressources du programme. Le candidat peut se voir imposer une scolarité préparatoire.

Exigences particulières

Au moment d'entreprendre son programme, l'étudiant doit posséder ou acquérir, dès la première session, un ordinateur portatif équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'achat obligatoire de micro-ordinateur portatif. La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme.

Outre la maîtrise du français, le programme exige du candidat qu'il puisse lire et comprendre l'anglais écrit.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver. Exceptionnellement, un étudiant qui veut s'inscrire aux cours ARC-6026 *Stage professionnel en architecture* et ARC-6030 *Séminaire : stage professionnel en architecture* ou au cours ARC-6061 *Stage international interculturel en architecture et design urbain* et qui remplit toutes les conditions requises par le programme peut être admis à l'été.

Responsable

Directeur du programme

Pierre Côté

418 656-2131, poste 2237

direction.maitrise_professionnelle@arc.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectifs la maîtrise des principes, concepts et méthodes en architecture et la compréhension des enjeux de la pratique professionnelle. Plus particulièrement, il vise à rendre l'étudiant apte à :

- intégrer les savoirs et les habiletés nécessaires à la conception de projets d'architecture;
- étudier des problèmes nouveaux en architecture et à y apporter des solutions appropriées et inédites;
- faire l'examen critique des connaissances sur des aspects particuliers de l'architecture;
- poser un jugement critique en architecture;
- comprendre les aspects légaux, organisationnels et administratifs de la pratique professionnelle de l'architecture;
- poser un jugement éthique et déontologique fondé sur des attitudes responsables sur les plans social, culturel et environnemental.

Ce programme complète la formation acquise au baccalauréat en architecture en vue de l'accès à la profession d'architecte. Il est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture, seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture. En vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le programme est reconnu par la profession partout en Amérique du Nord.

« Au Canada, toutes les associations et tous les instituts et ordres provinciaux et territoriaux recommandent l'obtention d'un diplôme provenant d'un programme professionnel comme préalable à l'octroi d'un permis d'exercice. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seule agence autorisée à agréer les programmes professionnels canadiens en architecture, reconnaît deux types de grade professionnel : la maîtrise en architecture (M. Arch.) et le baccalauréat en architecture (B. Arch.). Un programme peut recevoir un agrément d'une durée de six ans, de trois ans ou de deux ans, selon sa conformité aux normes éducationnelles établies. Les programmes de maîtrise peuvent comprendre un grade préprofessionnel de premier cycle et un grade professionnel de deuxième cycle qui, lorsque réalisés séquentiellement, équivalent à une éducation professionnelle accréditée. Cependant, le grade préprofessionnel n'est pas, à lui seul, reconnu comme grade accrédité. » (CCCA – Conditions d'agrément 2010 (annexe A-1))

Inscription simultanée aux programmes de maîtrise en architecture (M. Arch.) et de maîtrise en sciences de l'architecture (M. Sc.)

L'étudiant qui le souhaite peut s'inscrire simultanément aux programmes de maîtrise en architecture et de maîtrise en sciences de l'architecture. Cette inscription simultanée lui permet d'acquérir la formation et le grade requis pour devenir architecte, soit le grade de M. Arch., ainsi qu'une formation spécialisée en design urbain ou une formation en recherche, ces deux dernières formations étant sanctionnées par le grade de M. Sc. La scolarité totale est alors de 72 crédits. L'étudiant intéressé doit se reporter à la description du programme de maîtrise en sciences de l'architecture pour prendre connaissance du contenu de la concentration en design urbain, ainsi que des champs de recherche de l'École d'architecture. La direction de programme peut fournir des renseignements supplémentaires et répondre à toute question concernant cette inscription simultanée.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Architecture (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARC-6021	Pensée constructive en architecture	3.0
ARC-6022	Pratique professionnelle I	3.0
ARC-6023	Pratique professionnelle II	3.0

1. 9 crédits parmi :

ARC-6024

OU

ARC-6001 et ARC-6057

2. 9 crédits parmi :

ARC-6035 et ARC-6042

OU

ARC-6037 et ARC-6044

OU
ARC-6038 et ARC-6045

3. 9 crédits parmi :
ARC-6036 et ARC-6043
OU
ARC-6040 et ARC-6046
OU
ARC-6033 et ARC-6039
OU
ARC-6041 et ARC-6047

4. 9 crédits parmi :
ARC-6020, ARC-6025, ARC-6026, ARC-6030 à ARC-6034, ARC-6042 à ARC-6051, ARC-6059, ARC-6061

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Construction et design

Pensée constructive; innovation architecturale en matière de matériaux et d'assemblages.
Myriam Blais, Jacques Plante, Richard Pleau, Pierre Thibault, Jacques White

Programmation et design

Programmation; nouveaux types; rapports personnes-milieu.
Carole Després, Denise Piché, Geneviève Vachon, Jacques White

Ambiances physiques et design

Thermique, lumière, acoustique, contrôle des ambiances, architecture durable.
Claude Demers, Marie-Claude Dubois, André Potvin

Conservation et restauration

André Casault, Gianpiero Moretti, Tania Martin, Jacques Plante, Georges Teyssot, Jan Bartłomiej Zwiejski

Design urbain

Carole Després, Gianpiero Moretti, Denise Piché, Pierre Thibault, Geneviève Vachon, Jan Bartłomiej Zwiejski

Architecture virtuelle et fabrication numériques

Philippe Barrière, Pierre Côté, Georges Teyssot

Habitats et cultures

Myriam Blais, Carole Després, André Casault, Tania Martin, Denise Piché, André Potvin, Georges Teyssot

Théories en architecture

Myriam Blais, Gianpiero Moretti, Georges Teyssot, Jacques White

Unités de recherche

Recherche en cours

Les professeurs de l'École d'architecture sont activement engagés dans des projets de recherche et de création, ainsi que dans des projets de coopération internationale. Plusieurs sont membres de centres de recherche reconnus, notamment le Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) et le Centre de recherche sur les infrastructures de béton (CRIB).

Les recherches en cours sont financées par l'Agence canadienne de développement international, l'Association des universités et des collèges du Canada, le Fonds international de coopération universitaire, le Fonds de recherche sur la nature et les technologies, le Fonds de recherche sur la société et la culture, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société d'habitation du Québec, ainsi que dans le cadre de contrats de recherche avec des ministères, des municipalités et des entreprises privées.

Laboratoires

L'École d'architecture dispose de laboratoires de design urbain, de conception assistée par ordinateur, de photographie numérique, de simulation climatique (canal hydraulique et ciel artificiel), d'acoustique, ainsi que d'un atelier de maquette. Ses étudiants ont aussi accès aux laboratoires spécialisés d'autres départements dans le cadre de travaux de recherche et d'innovation.

Maîtrise en sciences de l'architecture - design urbain (M. Sc.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle en architecture, architecture du paysage, design de l'environnement ou urbanisme ou toute autre formation jugée pertinente par la direction de programme. Une scolarité complémentaire peut être exigée des non-architectes.

Demande d'admission et documents requis

Les directives pour faire une demande d'admission, le formulaire à remplir en ligne et le *Guide de l'admission aux cycles supérieurs* sont disponibles à l'adresse suivante : www.reg.ulaval.ca. Il est à noter que les formalités à suivre pour faire une demande d'admission sont différentes selon que le candidat a étudié ou non au Québec.

Les documents officiels exigés pour la demande d'admission ainsi que le paiement pour son examen doivent être expédiés directement à l'adresse suivante : Bureau du registraire, 2345, allée des Bibliothèques, bureau 2440, Université Laval, Québec, Canada, G1V 0A6.

Les documents additionnels dont la liste suit peuvent être postés directement à l'École d'architecture à l'adresse suivante : Direction de programme de la M. Sc., École d'architecture, 1, côte de la Fabrique, bureau 3210, Université Laval, Québec, Canada, G1R 3V6 :

- trois rapports d'appréciation, sous enveloppe cachetée, de la part de professeurs d'université, remplis à partir du formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : www.reg.ulaval.ca;
- un texte de deux pages du candidat dans lequel il précise ses intérêts pour le programme, les liens avec sa formation de base, et pour le champ de recherche choisi, ainsi que les objectifs professionnels poursuivis;
- un curriculum vitæ détaillé;
- une copie (papier) du portfolio ou une copie de travaux avec un contenu orienté sur l'aménagement.

Une moyenne de cycle supérieure à 3 sur 4,33, ou l'équivalent, est exigée pour l'ensemble des études de premier cycle. Le candidat non canadien est admissible seulement si son dossier universitaire montre des résultats scolaires supérieurs à la moyenne obtenue par les étudiants de l'établissement dont il est diplômé.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver.

Responsable

Geneviève Vachon
418 656-2131, poste 6762
direction.maitrise_design_urbain@arc.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ou d'acquérir une nouvelle formation dans le domaine de l'architecture et de ses champs connexes, d'avoir une perception claire et critique des réalités complexes de la pratique professionnelle et d'acquérir un esprit de recherche.

Cette maîtrise a pour objectifs de permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie de ce champ de l'activité professionnelle et d'une formation poussée à l'analyse, à la synthèse et à l'évaluation critique des milieux urbains. Elle s'obtient principalement par la poursuite de cours théoriques (33 crédits) ainsi que par la rédaction d'un essai (6 crédits) et la réalisation d'un projet de design urbain (6 crédits).

Cette spécialisation en design urbain s'adresse au titulaire d'un diplôme de premier cycle en architecture, architecture du paysage, design de l'environnement ou urbanisme. Cette formation aborde la pratique professionnelle dans la perspective de l'aménagement viable, en favorisant l'adoption d'attitudes responsables à l'égard des habitants, des collectivités et de l'environnement. Elle engage la réflexion sur les transformations rapides qui affectent les milieux de vie et stimule la mise au point d'outils d'analyse et la recherche de modes d'intervention qui favorisent le maintien de l'identité des lieux, l'essor culturel et social de leurs habitants et la viabilité du développement à long terme.

Le design urbain commande une bonne connaissance de la société urbaine, des processus socioéconomiques qui forment les villes, des institutions et instruments qui régissent l'urbanisme, qu'ils soient politiques, légaux ou financiers, ainsi que des processus écologiques propres à l'environnement urbain. Il a aussi son propre corps de connaissances en morphologie et ses propres méthodes et outils d'intervention en design. La formation en design urbain est donc par nature multidimensionnelle, mais elle repose avant tout sur l'intégration de l'ensemble de ces connaissances lors de l'élaboration de projets.

Pour bien répondre à ces besoins de connaissances, ce programme a comme objectifs généraux de permettre au diplômé de :

- connaître la nature, les fondements théoriques, les finalités et les limites du design urbain comme champ de connaissances et de recherche;
- savoir utiliser une diversité d'approches conceptuelles et méthodologiques pour la conception de projets de design urbain et pour l'élaboration d'outils de contrôle de la forme urbaine;
- développer des attitudes responsables sur les plans culturel et environnemental dans l'approche des problèmes d'aménagement.

De plus, afin d'assurer la pertinence pratique de la formation, le programme s'organise autour de projets concrets. En effet, il fait appel aux communautés locales, régionales et internationales, afin de définir les problèmes à l'étude, engageant ainsi l'étudiant dans des situations réelles, où il fait l'expérience de nouvelles approches de la conception et du contrôle de milieux urbains et travaille en interaction avec différents intervenants des secteurs public et privé.

Un laboratoire pratique de design urbain ainsi qu'un stage en milieu professionnel ou une participation à un projet international sont intégrés au programme de cours. L'application des technologies de l'informatique au projet urbain fait partie de la formation. Le programme est réalisable en deux années scolaires. Dans le cadre de sa formation, chaque étudiant doit produire un essai individuel et un projet de design urbain, individuel ou de groupe, pour un total de 12 crédits, sous la supervision d'un ou de plusieurs professeurs.

Inscription simultanée au programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) ou au programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR)

Le candidat qui est titulaire d'un diplôme reconnu en architecture correspondant à un minimum de trois années universitaires peut poursuivre simultanément la maîtrise en architecture pour avoir accès à la profession d'architecte (voir la description sous la rubrique Architecture), s'il satisfait aux exigences d'admission. Il doit signifier dans ses deux demandes d'admission son désir d'être admis simultanément aux deux programmes.

Le candidat peut aussi poursuivre simultanément la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (voir la description sous la rubrique Aménagement du territoire et développement régional) pour avoir accès à la profession d'urbaniste, s'il satisfait aux exigences d'admission. Le candidat intéressé doit se reporter à la description du programme de maîtrise en ATDR pour prendre connaissance de son contenu et faire une demande d'admission séparée à la direction de l'École supérieure d'aménagement et de développement (ESAD). Il doit signifier dans ses deux demandes d'admission son désir d'être admis simultanément aux deux programmes.

La somme des crédits nécessaires à l'obtention simultanée des diplômes de maîtrise en sciences de l'architecture (design urbain, M. Sc.) et en aménagement du territoire et développement régional (M. ATDR) est d'un minimum de 72 crédits répartis comme suit :

M. Sc. 30 crédits

M. ATDR 42 crédits

Il est possible de terminer les deux formations en six ou sept sessions, selon le rythme de chacun.

Dans le cas d'une inscription simultanée, l'étudiant doit s'assurer qu'il a réussi les cours obligatoires des deux programmes et qu'il a choisi ses cours à option parmi ceux autorisés par les deux programmes dont un cours dans chacune des catégories A, B et C :

A. Théorie de l'urbanisme

AME-6044 *Théories et pratiques de l'urbanisme*

B. Aspects écologiques du design urbain

AME-6013 *Études d'impacts sur l'environnement*

AME-6021 *Écologie et aménagement*

C. Aspects économiques

AME-6000 *Développement régional et local*

AME-6005 *Gestion et aménagement*

D. Aide à la décision territoriale

AME-6017 *Modélisation du territoire et SIG*

AME-6023 *Aide à la décision territoriale*

La direction de programme peut fournir des renseignements supplémentaires et répondre à toute question concernant l'inscription simultanée aux deux programmes.

Poursuite des études au doctorat

L'étudiant qui souhaite poursuivre ses études au doctorat est invité à consulter la description de programme du doctorat en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une connaissance fonctionnelle du français est exigée pour pouvoir être admis au programme. Le candidat dont le français est la langue seconde peut se voir exiger une scolarité complémentaire par suite d'un test de classement de l'Université Laval. Dans ce cas, la direction de programme peut exiger que l'étudiant non francophone s'inscrive à des cours intensifs de français pour non-francophones pour une ou deux sessions consécutives selon l'état d'avancement, avant de commencer sa scolarité de maîtrise.

Tout candidat doit posséder une compréhension suffisante de l'anglais pour lui permettre de le lire. Ainsi, le candidat dont la maîtrise de l'anglais est insuffisante peut se voir exiger une scolarité complémentaire par suite d'un test de classement de l'Université Laval.

Soutien financier

Un nombre limité d'emplois rémunérés à titre d'auxiliaire de recherche est offert aux candidats les plus prometteurs du programme de maîtrise en sciences de l'architecture. L'offre est assujettie aux subventions et contrats en cours des équipes de recherche pendant les études de l'étudiant. Les professeurs-chercheurs se réservent le droit de procéder à la sélection finale des candidats pour ces postes. Les sites Internet des groupes de recherche peuvent être consultés à partir de l'adresse : www.arc.ulaval.ca.

L'Université Laval dispose aussi d'un fonds de soutien à la réussite des étudiants inscrits à un programme de maîtrise. La politique d'attribution pour l'École d'architecture est disponible à l'adresse : www.arc.ulaval.ca.

Remarques sur les cours

Cours non contributives

Sur recommandation du directeur de recherche ou de la direction de programme, l'étudiant peut se voir imposer un cours de mise à niveau en français ou en anglais. Ces cours ne sont alors pas comptabilisés dans les 45 crédits du programme.

De même, le candidat non-architecte (ou n'ayant pas de formation en design) peut se voir imposer certains cours non contributives.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Design urbain (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
AME-6045	Cadre institutionnel québécois de l'aménagement	3,0
ARC-6001	Introduction à la recherche	3,0
ARC-6003	Laboratoire de design urbain	6,0
ARC-6010	Projet de fin d'études en design urbain	6,0
ARC-6011	Essai	6,0
ARC-6032	Morphologie et syntaxe des milieux bâtis	3,0
ARC-6033	Design urbain: concepts et méthodes	3,0
ARC-6034	Forme urbaine et pratiques culturelles	3,0

1. 6 à 9 crédits

Choisir un cours dans au moins deux des catégories thématiques ci-dessous :

Aspects écologiques du design urbain

AME-6013, AME-6021

Aspects du design urbain liés au transport

AME-6001, AME-6006

Aspects économiques du design urbain

AME-6000, AME-6005

2. 3 à 6 crédits parmi :

AME-6020, AME-6044, AME-6046, ARC-6004, ARC-6044, ARC-6045, ARC-6047, ARC-6059, ARC-6060

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à conseiller l'étudiant.

Habitats, culture et forme urbaine

Conservation et requalification des ensembles architecturaux et urbains

Myriam Blais, André Casault, Carole Després, Tania Martin, Gianpiero Moretti, Geneviève Vachon

Coopération et développement

Myriam Blais, André Casault, Denise Piché, Richard Pleau

Design urbain

André Casault, Carole Després, Gianpiero Moretti, Denise Piché, Geneviève Vachon, Jan Bartłomiej Zwiejski

Design architectural

Philippe Barrière, André Casault, Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois, Gianpiero Moretti, André Potvin, Jacques White, Jan Bartłomiej Zwiejski

Habitats et pratiques culturelles

Myriam Blais, André Casault, Pierre Côté, Carole Després, Tania Martin, Denise Piché, Georges Teysstot, Geneviève Vachon

Histoire et genèse de la forme urbaine
André Casault, Gianpiero Moretti, Geneviève Vachon

Patrimoine religieux bâti
Tania Martin

Typomorphologie des bâtiments et des tissus résidentiels
André Casault, Gianpiero Moretti, Geneviève Vachon

Ambiances physiques et pensée constructive

Contrôle et perception des ambiances physiques : Thermique
Marie-Claude Dubois, André Potvin

- Lumière
Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois
- Acoustique
Jean-Gabriel Migneron

Pensée constructive en architecture
Myriam Blais, Richard Pleau, Jacques White

Approches informatiques en simulation et conception

Modélisation 3D et techniques de rendu
Philippe Barrière, Pierre E. Côté, Claude MH Demers

Représentation des connaissances et interfaces
Philippe Barrière, Pierre E. Côté

Systèmes d'aide à la conception, simulation et visualisation
Philippe Barrière, Pierre E. Côté, Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois, André Potvin

Méthodologie de design, programmation et évaluation architecturales

Carole Després, Denise Piché, Jacques White, Jan Bartłomiej Zwijski

Théories en architecture

Myriam Blais, Georges Teysot

Unités de recherche

Recherche en cours

Les professeurs de l'École d'architecture sont activement engagés dans des projets de recherche, de création artistique et de coopération avec les milieux locaux et internationaux. La plupart d'entre eux sont rattachés à des équipes de recherche établies ou en émergence; plusieurs sont membres de centres de recherche reconnus, notamment le Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD), le Centre de recherche sur les infrastructures de béton (CRIB), le Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) et le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les autochtones (CIERA).

Depuis 2003, les professeurs ont obtenu plus de 1 600 000 \$ en subventions et commandites de recherche. Les recherches en cours sont financées par l'Agence canadienne de développement international, l'Association des universités et des collèges du Canada, le Fonds international de coopération universitaire, le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société d'habitation du Québec, l'Institut de recherche en santé du Canada, le programme des chaires de recherche du Canada, ainsi que dans le cadre de commandites de recherche avec des ministères, des municipalités et des entreprises privées.

Groupes de recherche

L'École d'architecture chapeaute six groupes de recherche, en lien étroit avec les champs de recherche du programme.

- Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine religieux bâti

À travers l'étude des paysages culturels, les travaux de la chaire cherchent à comprendre les sites et les édifices religieux des sociétés d'hier et d'aujourd'hui. Les objectifs de recherche sont de comprendre les expériences personnelles et collectives liées aux environnements religieux et de relever l'information qui peut favoriser les prises de décisions éclairées en matière d'interprétation et de conservation. L'examen des relations entre la religion et le cadre bâti, tel que construit à l'origine et modifié par la suite, met en relief la stratification et la fragmentation de réalités telles que l'asymétrie des genres ou des rôles sexuels, les privilèges basés sur les classes socioéconomiques, la discrimination raciale ou ethnique, auxquels peuvent s'ajouter d'autres formes d'exercice du pouvoir. Les différentes interprétations des individus au sujet de ces lieux sont sans cesse soumises à une redéfinition. La thématique de la religion et du cadre bâti suggère donc une combinaison de projets de recherche fondamentale, de recherche-action et de recherche-crédation. La titulaire de la chaire est Tania Martin (www.crprb.chaire.ulaval.ca).

- Groupe de recherche en ambiances physiques (GRAP)

Le GRAP propose une approche intégrée de l'étude des ambiances lumineuse, thermique et acoustique dans le processus de design. Ses activités s'inscrivent en continuité avec les principales méthodes d'évaluation environnementales telles LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et la HQE (haute qualité environnementale). Les travaux visent à mieux comprendre les notions fondamentales propres au contrôle des ambiances physiques aux échelles urbaine, architecturale et matérielle par le relevé; à répondre aux caractéristiques thermiques, lumineuses et acoustiques d'un site dans le développement d'une stratégie de contrôle des ambiances; à savoir analyser et prédire une ambiance qualitativement et quantitativement à l'aide d'outils analogiques ou numériques. Le GRAP dispose de laboratoires de recherche et d'analyse des ambiances physiques. Il a à son acquis plusieurs études (Ambassade du Canada à Berlin, Caisse de dépôts et de placement à Montréal, Pavillon Gene-H.-Kruger de l'Université Laval) en plus de mener de nombreux projets de recherche de nature fondamentale et appliquée financés par le CRSH et le FQRSC. Le GRAP est dirigé par les professeurs Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois et André Potvin. Denis Bourgeois est aussi professeur-chercheur au sein de cette équipe (www.grap.arc.ulaval.ca).

- Groupe Habitats et cultures

Ce groupe travaille avec des partenaires internationaux et s'intéresse au développement viable des collectivités dont les conditions et milieux de vie sont précaires. Misant sur des approches participatives et sur la recherche-action, le groupe aborde ses travaux dans une optique de mise en valeur des formes d'habitat et des pratiques culturelles locales, tout en tenant compte de besoins actuels et nouveaux. Il cherche à comprendre l'habitat local et à élaborer des stratégies de développement architectural et urbain qui auront un impact à long terme sur la qualité des milieux. Le programme de recherche forme des universitaires et des professionnels aptes à intervenir en collaboration avec divers milieux dont la Chine, le Sénégal et les communautés autochtones. Dans ce dernier cas, une Alliance de recherche université communauté (ARUC, 2009-2014) sur les représentations, l'aménagement et la gouvernance des milieux bâtis des collectivités innues du Québec propose de développer une approche participative et collaborative à la conception de milieux de vie durables et culturellement adaptés. André Casault, Pierre Côté, Denise Piché, Geneviève Vachon, Myriam Blais et Tania Marin dirigent les travaux de ce groupe.

- Groupe d'études tectoniques contemporaines (Groupe Etc)

Les rapports entre les attributs constructifs du projet d'architecture et sa signification, envisagés sous le thème intégrateur de la «pensée constructive», sont au cœur des préoccupations et des actions du Groupe Etc. Les formules privilégiées pour l'exploration des idées par rapport aux réalités matérielles et technologiques du projet prennent des formes variées, allant de la recherche fondamentale sur la représentation de l'enveloppe à la recherche-crédation sur les applications innovantes de matériaux connus ou sur les nouvelles applications de matériaux innovants, notamment les bétons de dernière génération (bétons fibrés à ultra-haute performance et bétons autoplaçants). À l'échelle résidentielle, des travaux proposent de nouvelles avenues pour la maison préfabriquée d'expression contemporaine. L'approche tectonique qui caractérisait les premiers travaux du groupe, principalement orientée sur les traces de fabrication des matériaux et sur leurs assemblages expressifs, s'ouvre maintenant vers de nouveaux territoires d'exploration introduits par le virtuel, comme la dématérialisation du projet et l'effacement des composantes constructives au profit de leurs effets. Myriam Blais, Jacques White et Richard Pleau, chercheur au CRIB, dirigent l'essentiel des travaux du groupe.

- Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa)

Le programme de recherche et d'action du GIRBa vise à saisir les mutations de l'urbain, c'est-à-dire les frontières de plus en plus diffuses entre la ville, la banlieue et la campagne, pour éclairer, sous l'angle du développement durable, les orientations et les politiques urbaines. Il tente de comprendre les phénomènes d'étalement urbain et de dispersion urbaine et leurs conséquences

sociales, économiques et écologiques, alors que s'observent au Québec une relative stagnation démographique, le vieillissement de la population et l'éclatement territorial des centres d'emploi et de commerce. Le programme de recherche étudie les milieux suburbains et rurbains des agglomérations de Québec et de Lévis et des MRC avoisinantes. Il vise à définir une typologie de territoires périurbains et à comparer les comportements résidentiels, les pratiques d'aménagement et les représentations qui forment et transforment ces différentes entités urbaines. L'objectif est d'une part de mieux comprendre la spécificité et l'arrimage des différentes zones et, d'autre part, d'orienter les décisions en matière d'aménagement à travers des processus participatifs valorisant les résultats des recherches du GIRBa. Les professeurs Carole Després, GianPiero Moretti, Geneviève Vachon sont codirecteurs de ce groupe avec Andrée Fortin du Département de sociologie et Florent Joerin de l'École supérieure d'aménagement et de développement (www.girba.crad.ulaval.ca).

- Laboratoire sur l'identité par la modélisation architecturale (LIMA)

Le Laboratoire de recherche sur l'identité par la modélisation architecturale (LIMA) a pour objectif de servir de lieu de travail, de rencontres, d'échanges et de réflexions sur une vaste piste de recherche: l'identité architecturale, comme filière des usages, des formes et des monuments architecturaux. La modélisation 3D par programmation est utilisée comme méthode de validation des différents modèles architecturaux, urbains et historiques issus de cette hypothèse. L'approche scientifique préconisée, à la fois historique, architecturale et informatique, est essentiellement systémique, favorisant ainsi une évolution et un développement à la fois des modèles et des méthodes utilisés. L'objectif visé est de favoriser la mise à jour des caractères originaux d'une architecture s'inscrivant dans un contexte urbain, un quartier, un village. Le laboratoire est codirigé par Pierre E. Côté, chercheur au CELAT et au Laboratoire d'informatique appliquée à l'architecture (Li2a) de l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, et par Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine urbain de l'UQAM à Montréal.

- Les théories architecturales

Deux professeurs ont développé leur propre créneau de recherche en théorie architecturale. Les travaux de Georges Teyssot portent sur l'invention de dispositifs spatiaux, architecturaux et technologiques à l'origine de nouvelles conditions d'habitation dans les sociétés industrielles puis informatisées entre 1830 et 2002. Ceux de Myriam Blais concernent les théories et la philosophie de la représentation, le rôle potentiel et éthique de la technologie en architecture et le potentiel figuratif des matériaux.

- Évaluation et programmation de milieux hospitaliers

Carole Després et Denise Piché sont impliquées depuis plus de quatre ans dans des recherches visant l'évaluation et la programmation de milieux hospitaliers. Les mandats de recherche répondent à des commandes particulières de centres hospitaliers québécois, en partenariat avec la Corporation d'hébergement du Québec.

Laboratoires

L'École d'architecture dispose de laboratoires spécialisés de conception assistée par ordinateur, de photographie numérique, de simulation climatique (canal hydraulique et ciel artificiel), d'acoustique (localisé au PEPS), ainsi que d'un atelier de construction de maquettes équipé d'une découpeuse numérique à trois axes. Ses étudiants ont aussi accès aux laboratoires spécialisés d'autres départements dans le cadre de travaux de recherche et d'innovation, dont le Laboratoire d'aide à la décision territoriale, situé à l'ESAD.

Maîtrise en sciences de l'architecture - avec mémoire (M. Sc.)

Admission

Exigences d'admission

Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle pertinent au champ de recherche choisi. Une scolarité complémentaire peut être exigée des non-architectes.

Demande d'admission et documents requis

Les directives pour faire une demande d'admission, le formulaire à remplir en ligne et le *Guide de l'admission aux cycles supérieurs* sont disponibles à l'adresse suivante : www.reg.ulaval.ca. Il est à noter que les formalités à suivre pour faire une demande d'admission sont différentes selon que le candidat a étudié ou non au Québec.

Les documents officiels exigés pour la demande d'admission ainsi que le paiement pour son examen doivent être expédiés directement à l'adresse suivante : Bureau du registraire, 2345, allée des Bibliothèques, bureau 2440, Université Laval, Québec, Canada, G1V 0A6.

Les documents additionnels dont la liste suit peuvent être postés directement à l'École d'architecture à l'adresse suivante : Direction de programme de la M. Sc., École d'architecture, 1, côte de la Fabrique, bureau 3210, Université Laval, Québec, Canada, G1R 3V6 :

- trois rapports d'appréciation, sous enveloppe cachetée, de la part de professeurs d'université, remplis à partir du formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : www.reg.ulaval.ca;
- un texte de deux pages du candidat dans lequel il précise ses intérêts pour le programme et pour le champ de recherche choisi, ainsi que les objectifs professionnels poursuivis;
- un curriculum vitae détaillé.

Une moyenne de cycle supérieure à 3 sur 4,33, ou l'équivalent, est exigée pour l'ensemble des études de premier cycle. Le candidat non canadien est admissible seulement si son dossier universitaire montre des résultats scolaires supérieurs à la moyenne obtenue par les étudiants de l'établissement dont il est diplômé.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne et hiver.

Responsable

Directrice du programme

Geneviève Vachon
418 656-2131, poste 6762
direction.maitrise_memoire@arc.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ou d'acquérir une nouvelle formation dans le domaine de l'architecture et de ses champs connexes, d'avoir une perception claire et critique des réalités complexes de la pratique professionnelle et d'acquérir un esprit de recherche. Cette maîtrise est offerte dans les champs de recherche suivants : habitat, culture et forme urbaine; ambiances physiques et pensée constructive; approches informatiques en simulation et conception; méthodologie de design, programmation et évaluation architecturales; théories de l'architecture.

Ce programme a pour objectifs de permettre au titulaire d'un diplôme de premier cycle pertinent au champ de recherche choisi d'acquérir une connaissance approfondie de la recherche en architecture et la maîtrise de méthodes de recherche appropriées au développement des connaissances dans ce champ. Par ces objectifs, cette maîtrise s'adresse à l'étudiant intéressé à la recherche et à celui qui désire se préparer à la poursuite d'études au doctorat. La formation est axée principalement sur des activités de recherche (27 crédits) et des cours théoriques (18 crédits).

À son admission, en collaboration avec la direction de programme, le candidat doit avoir choisi un champ de recherche et identifié un professeur qui accepte d'agir à titre de directeur de recherche. Le projet de recherche est défini avec l'aide du directeur de recherche et doit être approuvé par la direction de programme au terme du cours ARC-6001 *Introduction à la recherche*.

Inscription simultanée au programme de maîtrise en architecture (M. Arch.)

L'étudiant qui désire acquérir une formation à la recherche ou en design urbain tout en faisant sa formation en architecture peut poursuivre simultanément le programme de maîtrise en architecture, s'il en satisfait les conditions d'admission. Cette inscription simultanée lui permet d'acquérir la formation et le grade requis pour accéder à la profession d'architecte (grade de M. Arch.), ainsi qu'une formation spécialisée en design urbain ou une formation à la recherche, ces deux dernières formations étant sanctionnées par le grade de M. Sc. Le candidat doit faire une demande d'admission séparée à la direction de programme de la M. Arch. Il doit signifier dans ses deux demandes d'admission son désir d'être admis simultanément aux deux programmes.

La scolarité totale est alors d'un minimum de 72 crédits répartis comme suit :

M. Sc. 33 crédits

M. Arch. 39 crédits

Il est possible de terminer les deux formations en six ou sept sessions consécutives, selon le rythme de chacun. L'étudiant intéressé doit se reporter à la description du programme de maîtrise en architecture pour prendre connaissance de son contenu. La direction de programme peut fournir des renseignements supplémentaires et répondre à toute question concernant cette inscription simultanée.

Dans le cas d'une inscription simultanée, l'étudiant doit s'assurer qu'il a réussi les exigences des deux programmes et qu'il a choisi ses cours à option parmi ceux autorisés par chacun des programmes.

Poursuite des études au doctorat

L'étudiant qui souhaite poursuivre ses études au doctorat est invité à consulter la description de programme du doctorat en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval.

Renseignements additionnels

Exigences linguistiques

Une connaissance fonctionnelle du français est exigée pour pouvoir être admis au programme. Le candidat dont le français est la langue seconde peut se voir exiger une scolarité complémentaire par suite d'un test de classement de l'Université Laval. Dans ce cas, la direction de programme peut exiger que l'étudiant non francophone s'inscrive à des cours intensifs de français pour non-francophones pour une ou deux sessions consécutives, selon l'état d'avancement, avant de commencer sa scolarité de maîtrise.

Tout candidat doit posséder une compréhension suffisante de l'anglais pour lui permettre de le lire. Ainsi, le candidat dont la maîtrise de l'anglais est insuffisante peut se voir exiger une scolarité complémentaire par suite d'un test de classement de l'Université Laval.

Soutien financier

Un nombre limité d'emplois rémunérés à titre d'auxiliaire de recherche est offert aux candidats les plus prometteurs du programme de maîtrise en sciences de l'architecture. L'offre est assujettie aux subventions et contrats de recherche en cours des équipes de recherche pendant les études de l'étudiant. Les professeurs-chercheurs se réservent le droit de procéder à la sélection finale des candidats pour ces postes. Les sites Internet des groupes de recherche peuvent être consultés à partir de l'adresse : www.arc.ulaval.ca.

L'Université Laval dispose aussi d'un fonds de soutien à la réussite des étudiants inscrits à un programme de maîtrise. La politique d'attribution pour l'École d'architecture est disponible à l'adresse : www.arc.ulaval.ca.

Remarques sur les cours

Cours non contributoires

Sur recommandation du directeur de recherche ou de la direction de programme, l'étudiant peut se voir imposer un cours de mise à niveau en français ou en anglais. Ces cours ne sont alors pas comptabilisés dans les 45 crédits du programme.

Travail de recherche

Exigences particulières concernant le mémoire

Le mémoire de maîtrise ne devrait pas comporter plus de 120 pages, y compris les annexes et les illustrations.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 9 crédits

Activités de formation communes

Sciences de l'architecture (18 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARC-6001	Introduction à la recherche	3,0
ARC-6012	Recension des écrits	3,0

1. 12 crédits parmi :

AME-6003, AME-6020, ARC-6002, ARC-6004, ARC-6005, ARC-6009, ARC-6020, ARC-6031 à ARC-6034, ARC-6042 à ARC-6049, ARC-6051, ARC-6059

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
ARC-6811	Activité de recherche - mémoire 1	6,0
ARC-6812	Activité de recherche - mémoire 2	7,0 crédits/activité temps plein
ARC-6813	Activité de recherche - mémoire 3	7,0 crédits/activité temps plein
ARC-6814	Activité de recherche - mémoire 4	7,0 crédits/activité temps plein

Recherche

Champs et sous-champs de recherche, suivis du nom des professeurs habilités à diriger l'étudiant.

Habitats, culture et forme urbaine

Conservation et requalification des ensembles architecturaux et urbains

Myriam Blais, André Casault, Carole Després, Tania Martin, Gianpiero Moretti, Geneviève Vachon

Coopération et développement

Myriam Blais, André Casault, Denise Piché, Richard Pleau

Design urbain

André Casault, Carole Després, Gianpiero Moretti, Denise Piché, Geneviève Vachon, Jan Bartłomiej Zwiejski

Design architectural

Philippe Barrière, André Casault, Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois, Gianpiero Moretti, André Potvin, Jacques White, Jan Bartłomiej Zwiejski

Habitats et pratiques culturelles

Myriam Blais, André Casault, Pierre Côté, Carole Després, Tania Martin, Denise Piché, Georges Teyssot, Geneviève Vachon

Histoire et genèse de la forme urbaine
André Casault, Gianpiero Moretti, Geneviève Vachon

Patrimoine religieux bâti
Tania Martin

Typomorphologie des bâtiments et des tissus résidentiels
André Casault, Gianpiero Moretti, Geneviève Vachon

Ambiances physiques et pensée constructive

Contrôle et perception des ambiances physiques :

- Thermique
Marie-Claude Dubois, André Potvin
- Lumière
Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois
- Acoustique
Jean-Gabriel Migneron

Pensée constructive en architecture
Myriam Blais, Richard Pleau, Jacques White

Approches informatiques en simulation et conception

Modélisation 3D et techniques de rendu
Philippe Barrière, Pierre E. Côté, Claude MH Demers

Représentation des connaissances et interfaces
Philippe Barrière, Pierre E. Côté

Systèmes d'aide à la conception, simulation et visualisation
Philippe Barrière, Pierre E. Côté, Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois, André Potvin

Méthodologie de design, programmation et évaluation architecturales

Carole Després, Denise Piché, Jacques White, Jan Bartłomiej Zwiejski

Théories en architecture

Myriam Blais, Georges Teyssot

Unités de recherche

Recherche en cours

Les professeurs de l'École d'architecture sont activement engagés dans des projets de recherche, de création artistique et de coopération avec les milieux locaux et internationaux. La plupart d'entre eux sont rattachés à des équipes de recherche établies ou en émergence; plusieurs sont membres de centres de recherche reconnus, notamment le Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD), le Centre de recherche sur les infrastructures de béton (CRIB), le Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) et le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les autochtones (CIERA).

Depuis 2003, les professeurs ont obtenu plus de 1 600 000 \$ en subventions et commandites de recherche. Les recherches en cours sont financées par l'Agence canadienne de développement international, l'Association des universités et des collèges du Canada, le Fonds international de coopération universitaire, le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société

d'habitation du Québec, l'Institut de recherche en santé du Canada, le programme des chaires de recherche du Canada, ainsi que dans le cadre de commandites de recherche avec des ministères, des municipalités et des entreprises privées.

Groupes de recherche

L'École d'architecture chapeaute six groupes de recherche, en lien étroit avec les champs de recherche du programme.

- Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine religieux bâti

À travers l'étude des paysages culturels, les travaux de la chaire cherchent à comprendre les sites et les édifices religieux des sociétés d'hier et d'aujourd'hui. Les objectifs de recherche sont de comprendre les expériences personnelles et collectives liées aux environnements religieux et de relever l'information qui peut favoriser les prises de décisions éclairées en matière d'interprétation et de conservation. L'examen des relations entre la religion et le cadre bâti, tel que construit à l'origine et modifié par la suite, met en relief la stratification et la fragmentation de réalités telles que l'asymétrie des genres ou des rôles sexuels, les privilèges basés sur les classes socioéconomiques, la discrimination raciale ou ethnique, auxquels peuvent s'ajouter d'autres formes d'exercice du pouvoir. Les différentes interprétations des individus au sujet de ces lieux sont sans cesse soumises à une redéfinition. La thématique de la religion et du cadre bâti suggère donc une combinaison de projets de recherche fondamentale, de recherche-action et de recherche-création. La titulaire de la chaire est Tania Martin (www.crprb.chaire.ulaval.ca).

- Groupe de recherche en ambiances physiques (GRAP)

Le GRAP propose une approche intégrée de l'étude des ambiances lumineuse, thermique et acoustique dans le processus de design. Ses activités s'inscrivent en continuité avec les principales méthodes d'évaluation environnementales telles LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et la HQE (haute qualité environnementale). Les travaux visent à mieux comprendre les notions fondamentales propres au contrôle des ambiances physiques aux échelles urbaine, architecturale et matérielle par le relevé; à répondre aux caractéristiques thermiques, lumineuses et acoustiques d'un site dans le développement d'une stratégie de contrôle des ambiances; à savoir analyser et prédire une ambiance qualitativement et quantitativement à l'aide d'outils analogiques ou numériques. Le GRAP dispose de laboratoires de recherche et d'analyse des ambiances physiques. Il a à son acquis plusieurs études (Ambassade du Canada à Berlin, Caisse de dépôts et de placement à Montréal, Pavillon Gene-H.-Kruger de l'Université Laval) en plus de mener de nombreux projets de recherche de nature fondamentale et appliquée financés par le CRSH et le FQRSC. Le GRAP est dirigé par les professeurs Claude MH Demers, Marie-Claude Dubois et André Potvin. Denis Bourgeois est aussi professeur-chercheur au sein de cette équipe (www.grap.arc.ulaval.ca).

- Groupe Habitats et cultures

Ce groupe travaille avec des partenaires internationaux et s'intéresse au développement viable des collectivités dont les conditions et milieux de vie sont précaires. Misant sur des approches participatives et sur la recherche-action, le groupe aborde ses travaux dans une optique de mise en valeur des formes d'habitat et des pratiques culturelles locales, tout en tenant compte de besoins actuels et nouveaux. Il cherche à comprendre l'habitat local et à élaborer des stratégies de développement architectural et urbain qui auront un impact à long terme sur la qualité des milieux. Le programme de recherche forme des universitaires et des professionnels aptes à intervenir en collaboration avec divers milieux dont la Chine, le Sénégal et les communautés autochtones. Dans ce dernier cas, une Alliance de recherche université communauté (ARUC, 2009-2014) sur les représentations, l'aménagement et la gouvernance des milieux bâtis des collectivités innues du Québec propose de développer une approche participative et collaborative à la conception de milieux de vie durables et culturellement adaptés. André Casault, Pierre Côté, Denise Piché, Geneviève Vachon, Myriam Blais et Tania Marin dirigent les travaux de ce groupe.

- Groupe d'études tectoniques contemporaines (Groupe Etc)

Les rapports entre les attributs constructifs du projet d'architecture et sa signification, envisagés sous le thème intégrateur de la «pensée constructive», sont au cœur des préoccupations et des actions du Groupe Etc. Les formules privilégiées pour l'exploration des idées par rapport aux réalités matérielles et technologiques du projet prennent des formes variées, allant de la recherche fondamentale sur la représentation de l'enveloppe à la recherche-création sur les applications innovantes de matériaux connus ou sur les nouvelles applications de matériaux innovants, notamment les bétons de dernière génération (bétons fibrés à ultra-haute performance et bétons autoplaçants). À l'échelle résidentielle, des travaux proposent de nouvelles avenues pour la maison préfabriquée d'expression contemporaine. L'approche tectonique qui caractérisait les premiers travaux du groupe, principalement orientée sur les traces de fabrication des matériaux et sur leurs assemblages expressifs, s'ouvre maintenant vers de nouveaux territoires d'exploration introduits par le virtuel, comme la dématérialisation du projet et l'effacement des composantes constructives au profit de leurs effets. Myriam Blais, Jacques White et Richard Pleau, chercheur au CRIB, dirigent l'essentiel des travaux du groupe.

- Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa)

Le programme de recherche et d'action du GIRBa vise à saisir les mutations de l'urbain, c'est-à-dire les frontières de plus en plus diffuses entre la ville, la banlieue et la campagne, pour éclairer, sous l'angle du développement durable, les orientations et les politiques urbaines. Il tente de comprendre les phénomènes d'étalement urbain et de dispersion urbaine et leurs conséquences sociales, économiques et écologiques, alors que s'observent au Québec une relative stagnation démographique, le vieillissement de la population et l'éclatement territorial des centres d'emploi et de commerce. Le programme de recherche étudie les milieux suburbains et urbains des agglomérations de Québec et de Lévis et des MRC avoisinantes. Il vise à définir une typologie de territoires périurbains et à comparer les comportements résidentiels, les pratiques d'aménagement et les représentations qui forment et transforment ces différentes entités urbaines. L'objectif est d'une part de mieux comprendre la spécificité et l'arrimage des différentes zones et, d'autre part, d'orienter les décisions en matière d'aménagement à travers des processus participatifs valorisant les résultats des recherches du GIRBa. Les professeurs Carole Després, GianPiero Moretti, Geneviève Vachon sont codirecteurs de ce groupe avec Andrée Fortin du Département de sociologie et Florent Joerin de l'École supérieure d'aménagement et de développement (www.girba.crad.ulaval.ca).

- Laboratoire sur l'identité par la modélisation architecturale (LIMA)

Le Laboratoire de recherche sur l'identité par la modélisation architecturale (LIMA) a pour objectif de servir de lieu de travail, de rencontres, d'échanges et de réflexions sur une vaste piste de recherche : l'identité architecturale, comme filière des usages, des formes et des monuments architecturaux. La modélisation 3D par programmation est utilisée comme méthode de validation des différents modèles architecturaux, urbains et historiques issus de cette hypothèse. L'approche scientifique préconisée, à la fois historique, architecturale et informatique, est essentiellement systémique, favorisant ainsi une évolution et un développement à la fois des modèles et des méthodes utilisés. L'objectif visé est de favoriser la mise à jour des caractères originaux d'une architecture s'inscrivant dans un contexte urbain, un quartier, un village. Le laboratoire est codirigé par Pierre E. Côté, chercheur au CELAT et au Laboratoire d'informatique appliquée à l'architecture (Li2a) de l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, et par Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine urbain de l'UQAM à Montréal.

- Les théories architecturales

Deux professeurs ont développé leur propre créneau de recherche en théorie architecturale. Les travaux de Georges Teyssot portent sur l'invention de dispositifs spatiaux, architecturaux et technologiques à l'origine de nouvelles conditions d'habitation dans les sociétés industrielles puis informatisées entre 1830 et 2002. Ceux de Myriam Blais concernent les théories et la philosophie de la représentation, le rôle potentiel et éthique de la technologie en architecture et le potentiel figuratif des matériaux.

- Évaluation et programmation de milieux hospitaliers

Carole Després et Denise Piché sont impliquées depuis plus de quatre ans dans des recherches visant l'évaluation et la programmation de milieux hospitaliers. Les mandats de recherche répondent à des commandes particulières de centres hospitaliers québécois, en partenariat avec la Corporation d'hébergement du Québec.

Laboratoires

L'École d'architecture dispose de laboratoires spécialisés de conception assistée par ordinateur, de photographie numérique, de simulation climatique (canal hydraulique et ciel artificiel), d'acoustique (localisé au PEPS), ainsi que d'un atelier de construction de maquettes équipé d'une découpeuse numérique à trois axes. Ses étudiants ont aussi accès aux laboratoires spécialisés d'autres départements dans le cadre de travaux de recherche et d'innovation, dont le Laboratoire d'aide à la décision territoriale, situé à l'ESAD.

Maîtrise interdisciplinaire en art (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Être titulaire d'un baccalauréat en arts visuels ou d'un diplôme de premier cycle dans une autre discipline, ou des études et une expérience jugées équivalentes. Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de cycle équivalente à un minimum de 3 sur 4,33 au premier cycle. Le candidat qui possède un diplôme de premier cycle dans un autre domaine et qui a une expérience de création artistique jugée adéquate par le comité d'admission est également admissible.

Exigences particulières

Outre les pièces requises par le Bureau du registraire, le candidat doit faire parvenir :

- une lettre d'intention d'environ 500 mots dans laquelle le candidat fait état de ses réflexions sur la création interdisciplinaire ainsi que de ses projets à cet égard;
- un portfolio de cinq réalisations que le candidat juge les plus pertinentes sur le plan de la création interdisciplinaire. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive imprimée (date, titre, média et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation;
- un curriculum vitæ;
- un relevé de notes.

Le candidat doit déposer ces documents à l'adresse :

www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Critères de sélection

Le candidat doit démontrer qu'il possède une maturité et une bonne maîtrise de ses moyens de création tout autant que de sa réflexion critique et théorique. Engagé dans une pratique de création autonome depuis au moins trois ans, il doit également démontrer sa capacité à entreprendre et à mener à terme des projets d'une certaine envergure.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission du candidat. Chaque demande est étudiée par la direction de programme qui tient compte, d'une part, de la préparation antérieure du candidat et de son dossier universitaire et, d'autre part, de la capacité et de la disponibilité du corps professoral à encadrer le projet de l'étudiant.

Équipement

Tous les cours du programme, à l'exception de ceux qui font partie des résidences, se donnent à distance. L'étudiant doit par conséquent avoir accès à un équipement informatique muni d'interfaces de mise en réseau ainsi qu'à une ligne à haute vitesse.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session d'été.

Responsable

Directeur du programme

Jocelyn Robert
418 656-2131, poste 3640
Télécopieur : 418 656-7678
jocelyn.robert@arv.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif général d'amener l'étudiant de deuxième cycle à une pratique autonome de la création en arts visuels.

À cet objectif général s'ajoutent les objectifs particuliers suivants :

- assurer une formation méthodologique appropriée à la découverte de connaissances nouvelles;
- développer une capacité de conceptualisation, d'évaluation et de critique;
- acquérir une connaissance approfondie d'un domaine de la création en arts visuels.

Ce programme a également pour objectif général d'amener l'étudiant à développer sa pratique artistique, sur les plans conjugués de la création et de la réflexion théorique et critique, dans un contexte interdisciplinaire et au sein d'une communauté d'apprentissage en réseau.

Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure de :

- comprendre les fondements et la méthodologie de sa pratique individuelle dans le contexte artistique et intellectuel contemporain;
- développer sa pratique individuelle, en interaction avec celles des autres étudiants de sa communauté d'apprentissage, en réseau;
- développer les capacités interdisciplinaires de sa pratique individuelle;
- explorer et éventuellement développer les capacités collaboratives de sa pratique individuelle.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

Tout étudiant à la maîtrise doit normalement s'inscrire à temps complet pour la durée de ses études.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Art (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-6100	Plan d'études	3,0
ARV-6101	Résidence I	3,0
ARV-6102	Pratique I	3,0
ARV-6103	Question historique et philosophique	3,0
ARV-6104	Contexte théorique et critique	3,0
ARV-6105	Résidence II	3,0
ARV-6106	Pratique II	3,0
ARV-6120	Activité de synthèse : projet final avec essai	9,0

1. 15 crédits parmi :

ARV-6110 à ARV-6114 ou, sur l'approbation de la direction de programme, l'étudiant peut suivre d'autres cours offerts par l'Université Laval ou par une autre université; dans cette éventualité, les cours devront être de deuxième cycle et jugés pertinents en regard du plan d'études de l'étudiant et des objectifs du programme.

Maîtrise en arts visuels - art avec la communauté - avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigence générale

Être titulaire d'un baccalauréat en arts visuels ou dans un domaine de création (design graphique, art dramatique, théâtre, littérature, architecture, danse, etc.) ou d'un diplôme jugé équivalent.

Le candidat qui possède une expérience jugée adéquate par la direction de programme est également admissible.

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, de 3 sur 4,33.

Exigences particulières

Outre les pièces requises par le Bureau du registraire, le candidat doit faire parvenir des fichiers comprenant :

- une dizaine de travaux faisant état de sa production artistique (indiquer à l'intérieur du fichier le contexte de réalisation, les dates de réalisation, le format de l'œuvre et les matériaux utilisés);
- un curriculum vitæ;
- un texte d'une page résumant un avant-projet de recherche : ce dernier doit démontrer l'intérêt et les aptitudes du candidat en ce qui a trait au travail artistique sur le terrain impliquant une communauté;
- un relevé de notes.

Le candidat doit déposer ces documents à l'adresse : www.arv.ulaval.ca/admission.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session d'automne seulement.

Responsable

Directrice du programme

Francine Chaîné
418 656-2131, poste 2853
Francine.Chaine@arv.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce programme s'inscrit dans un contexte social et culturel s'ouvrant à diverses communautés locales, régionales ou nationales. Cette maîtrise a un caractère interdisciplinaire et elle est l'occasion de réunir des étudiants de disciplines artistiques variées souhaitant faire vivre une expérience d'art partagé à des personnes de divers milieux : culturel, social, multiculturel, syndical, hospitalier, etc. Les projets artistiques réalisés dans le cadre de cette maîtrise sont l'œuvre des participants que l'étudiant accompagne pendant son stage.

Objectifs

Ce programme vise à développer des habiletés de création artistique en collaboration avec la communauté. Les objectifs particuliers sont les suivants :

- former l'étudiant à la recherche en mettant l'accent sur l'éthique et les approches méthodologiques d'investigation et d'intervention artistiques dans un milieu particulier;
- développer des modes singuliers de présentation des résultats de la recherche;
- acquérir une connaissance approfondie d'un domaine de la création en arts visuels.

La formation à la recherche dans ce programme permet d'accéder au doctorat.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

Tout étudiant à la maîtrise doit normalement s'inscrire à temps complet pour la durée de ses études. Durant les trois premières sessions, l'étudiant a accès à un espace de travail et à un outillage de pointe.

Travail de recherche

Mémoire

Le mémoire porte sur l'expérience artistique réalisée avec une communauté. Il témoigne de l'expérience faite avec un groupe ciblé et la diffusion des résultats de la recherche est l'occasion de renouveler les modes de présentation des réalisations artistiques des groupes concernés. En retour, ces derniers doivent obtenir une reconnaissance lors de la diffusion des résultats. Les diverses étapes d'implication de l'étudiant dans le milieu font l'objet d'une description attentive et il en est de même pour la méthodologie.

Stage dans le milieu

Le stage se déroule sur le terrain à l'été de la première année ou à l'automne de la deuxième année. Cette activité doit faire l'objet d'un questionnement dans le cadre d'une part de la problématisation du sujet de recherche et, d'autre part, des éléments théoriques et conceptuels. Cette expérience sur le terrain (stage) permet une grande variété d'activités : observation, animation, transmission, intervention, collecte de données, etc.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 9 crédits

Activités de formation communes

Art avec la communauté (21 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-6003	Atelier I	3,0
ARV-6004	Atelier II	3,0
ARV-6121	Méthodologie	3,0
ARV-6122	Séminaire de recherche préparatoire au stage	3,0
ARV-6123	Stage dans le milieu	3,0

1. 6 crédits parmi :

ARV-6005 à ARV-6007, ARV-6103, ARV-6104

Recherche art avec communauté

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-6811	Activité de recherche - mémoire 1	3,0
ARV-6812	Activité de recherche - mémoire 2	3,0
ARV-6813	Activité de recherche - mémoire 3	7,0 crédits/activité temps plein
ARV-6814	Activité de recherche - mémoire 4	8,0 crédits/activité temps plein
ARV-6815	Activité de recherche - mémoire 5	3,0

Recherche

Description des champs de recherche des professeurs habilités à diriger l'étudiant

Processus identitaires (identisation, identification, cohésion et fragmentation, territoire et identité); processus de création; pratique réflexive; transdisciplinarité (pratique artistique et pratique éducative); méthodologie en recherche qualitative.

Hélène Bonin

Approches ludique des œuvres; approche réflexive et poïétique; processus de création; questions identitaires, autobiographiques; pratiques interdisciplinaires alliant principalement les arts visuels, le théâtre, l'écriture et les pratiques performatives et corporelles.

Francine Chaîné

Problématiques de recherche en lien avec le design graphique, plus particulièrement en corrélation avec le design d'auteur, les contextes sociaux et humanitaires, le développement durable, la couleur, l'édition, l'affiche, la typographie; processus de création; sémiologie et rhétorique de l'image; méthodologie en design graphique.

Sylvie Pouliot

Pratiques interdisciplinaires; art des systèmes actifs, réactifs et interactifs; art audio et art électronique; pratiques situationnelles et détournement du quotidien; organisation des structures de soutien à la pratique artistique/politique des arts.

Jocelyn Robert

Art dans et avec la communauté; art collectif; interdisciplinarité; pratique réflexive du travail de création et du travail de création partagée. Problématique du travail de collaboration en art et de l'intégration de personnes non artistes au travail de création, formes et éthique du lien, développement d'une pédagogie.

Joëlle Tremblay

Maîtrise en arts visuels - design multimédia (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en multimédia, en design graphique, en communication, en technologie de l'information, en informatique, en arts visuels, en cinéma ou dans un domaine connexe. Le candidat qui possède une formation en sciences humaines ou en sciences pures et qui a une expérience jugée adéquate par la direction de programme est également admissible. Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de cycle d'au moins 3 sur 4,33, ou l'équivalent, dans ses études universitaires antérieures.

Exigences particulières

Le candidat doit posséder une très bonne connaissance des logiciels d'édition graphique Adobe Photoshop et Adobe Illustrator (versions les plus récentes). En plus des documents exigés par le Bureau du registraire, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- tous les relevés de notes pertinents des études universitaires antérieures (les relevés de notes collégiaux ou de formations techniques dans un domaine connexe au design peuvent aussi être pertinents);
- un portfolio en format PDF (ou le lien vers une version Web);
- un curriculum vitæ;
- une lettre d'intention.

Le comité d'admission pourrait soumettre le candidat à un examen écrit et le recevoir en entrevue.

Tous les cours se donnent en français. Tous les travaux, et cela inclut l'essai d'environ 50 pages, doivent être rédigés dans cette langue. Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français doit démontrer qu'il possède une maîtrise suffisante de cette langue, à l'oral comme à l'écrit.

Le candidat doit déposer les pièces exigées ci-dessus à l'adresse suivante : www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Achat d'équipement

Pour suivre les cours obligatoires du programme, le candidat doit posséder un ordinateur portable récent (PC ou Mac) et les licences légales d'utilisation des logiciels imposés.

Équipement fourni

L'étudiant admis au programme bénéficie d'une salle de travail réservée munie d'espaces personnels, d'une grande table de travail et de conférence, d'un projecteur multimédia, d'une imprimante laser et d'autres éléments de mobilier ou de technologie. Le comptoir de prêt de l'École des arts visuels fournit aussi de nombreux équipements de pointe en informatique et en vidéo.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session d'automne seulement. La formation à temps complet est échelonnée sur trois sessions consécutives. Les parcours à temps partiel sont possibles, mais doivent être préalablement approuvés par la direction de programme.

Responsable

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Le programme est avant tout orienté vers la conception et non vers la production (technique). Le design y est présenté comme une expertise de résolution de problèmes au service d'un tiers ou de la société.

Objectifs

Ce programme a pour objectif général d'amener l'étudiant à une pratique autonome du design d'interfaces.

À cet objectif général s'ajoutent les objectifs particuliers suivants :

- assurer une formation méthodologique appropriée à la découverte et à la validation de connaissances nouvelles;
- développer une capacité de conceptualisation, d'évaluation et de critique;
- acquérir une connaissance approfondie d'un domaine du design d'interfaces.

Également, ce programme a pour objectif particulier d'offrir à l'étudiant une formation à la fois pratique et fondamentale, principalement axée sur le design d'interfaces, l'ergonomie (de correction et de conception) et l'architecture d'information.

Au terme de cette formation, l'étudiant aura acquis de solides connaissances en design (d'interfaces, d'information, d'interaction) et en ergonomie cognitive. Il aura aussi développé son attitude critique à l'égard du domaine et maîtrisera plusieurs techniques d'investigation et démarches d'intervention.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

Tout étudiant à la maîtrise doit normalement s'inscrire à temps complet pour la durée de ses études.

L'étudiant a accès à un espace de travail et à un outillage de pointe durant les trois sessions que durent le programme.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 22 crédits

Activités de formation communes

Design multimédia (45 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
DES-6008	Design d'interfaces	3.0
DES-6009	Scénarisation multimédia	3.0
DES-6011	Recherche et documentation en design	3.0
DES-6012	Ergonomie de l'interface	3.0
DES-6016	Projet d'intervention	12.0
DES-6018	Essai en design multimédia	9.0
DES-6020	Architecture d'information Web	3.0
DES-6021	Profession designer d'interfaces	3.0
DES-6022	Design d'interaction	3.0

1. 3 crédits parmi :

ARV-6018, DES-6015 ou parmi les cours de niveau 6000 (à l'exception de ceux des séries 800) portant les sigles suivants : ANT, ARV, COM, DID, DRT, GEL, GIE, GIF, HAR, HST, IFT, LIT, MNG, MRK, MUS, ORT, PPG, PSY, RLT, SCG, SIO, SOC, TEN

Recherche

Le programme couvre principalement trois domaines de recherche et de pratique : le design d'interfaces, l'ergonomie (de correction et de conception) et l'architecture d'information. En plus des cours portant sur ces trois thèmes, l'étudiant peut approfondir son expertise dans l'un ou l'autre de ces axes à travers son projet d'essai (9 crédits) et pendant le projet d'intervention (12 crédits).

L'enseignement est assuré par ces professeurs de l'École des arts visuels : Renée Bourassa et Éric Kavanagh.

Maîtrise en arts visuels - avec mémoire (M.A.)

Admission

Exigences d'admission

Exigence générale

Le baccalauréat en arts visuels obtenu avec une moyenne de diplomation ou de cheminement, le cas échéant, de 3 sur 4,33 ou un diplôme ou une expérience jugés équivalents.

Exigences particulières

Outre les pièces requises par le Bureau du registraire, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une quinzaine de travaux faisant état de sa production artistique (indiquer à l'intérieur du fichier le contexte de réalisation, les dates de réalisation, le format de l'œuvre et les matériaux utilisés);
- un curriculum vitæ;
- un texte d'une page résumant un avant-projet de recherche;
- un relevé de notes.

Le candidat doit déposer ces documents à l'adresse :

www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Sessions d'admission

Ce programme accepte de nouveaux candidats à la session d'automne seulement.

Responsable

Directrice du programme

Marie-Christiane Mathieu
marie-christiane.mathieu@arv.ulaval.ca

Faculté de rattachement

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Objectifs

Ce programme a pour objectif général d'amener l'étudiant de deuxième cycle à une pratique autonome de la création en arts visuels.

À cet objectif général s'ajoutent les objectifs particuliers suivants :

- assurer une formation méthodologique appropriée à la découverte de connaissances nouvelles;
- développer une capacité de conceptualisation, d'évaluation et de critique;
- acquérir une connaissance approfondie d'un domaine de la création en arts visuels.

Renseignements additionnels

Exigence de résidence

Tout étudiant à la maîtrise doit normalement s'inscrire à temps complet pour la durée de ses études.

L'étudiant a accès à un espace de travail et à un outillage de pointe durant les cinq sessions qui suivent sa première inscription.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 9 crédits

Activités de formation communes

Arts visuels (18 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-6001	Praxis I: problématique	3,0
ARV-6002	Praxis II: méthodologie	3,0
ARV-6003	Atelier I	3,0
ARV-6004	Atelier II	3,0

1. 6 crédits parmi :
ARV-6005 à ARV-6007

Recherche

Description : L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-6801	Activité de recherche - mémoire 1	3,0
ARV-6802	Activité de recherche - mémoire 2	3,0
ARV-6803	Activité de recherche - mémoire 3	3,0
ARV-6804	Activité de recherche - mémoire 4	7,0 crédits/activité temps plein
ARV-6805	Activité de recherche - mémoire 5	8,0 crédits/activité temps plein
ARV-6806	Activité de recherche - mémoire 6	3,0

Recherche

Le programme accueille les pratiques disciplinaires et interdisciplinaires notamment l'illustration, la peinture, l'installation, la performance, la sculpture, le design d'édition, le design typographique, le dessin, la photographie et la vidéo, l'estampe (gravure, lithographie, sérigraphie, etc.), le multimédia, l'art relationnel, les arts d'information, l'art numérique, etc.

Vu le caractère multidisciplinaire du programme, l'étudiant peut faire son choix parmi les professeurs habilités à encadrer les projets de création :

Richard Baillargeon, Renée Bourassa, Francine Chaîné, Hélène Doyon, François Giard, Marcel Jean, Éric Kavanagh, Suzanne Leblanc, René Lemieux, Marie Lessard, Nicole Malenfant, Richard Mill, David Naylor, Nadine Ouellet, Bernard Paquet, Sylvie Pouliot, Alain Rochon, André Théberge.

Microprogramme de deuxième cycle en arts visuels - création de livres d'artistes

Admission

Exigences d'admission

Exigences générales

Être titulaire d'un baccalauréat en arts visuels, en design graphique ou de tout autre domaine.

Le candidat qui possède des études et une expérience professionnelle jugées équivalentes peut être admissible.

Exigences particulières

Le candidat doit s'inscrire aux 12 crédits du programme à la même session. Il doit posséder une connaissance de base des logiciels de traitement de texte et de traitement de l'image.

Outre les pièces requises par le Bureau du registraire, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- entre 5 et 10 travaux faisant état de sa production artistique (indiquer à l'intérieur du fichier le contexte de réalisation, les dates de réalisation, le format de l'œuvre et les matériaux utilisés);
- un curriculum vitæ;
- un texte présentant ses intérêts personnels en rapport avec le livre d'artiste.

Le candidat doit déposer ces documents à l'adresse : www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Sessions d'admission

Ce microprogramme accepte de nouveaux candidats à la session d'été seulement.

Responsable

Nicole Malenfant
Nicole.Malenfant@arv.ulaval.ca

Pour information :
Valérie Martin
Valerie.Martin@arv.ulaval.ca

Faculté de rattachement
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Orientation et objectifs

Orientation

Ce microprogramme s'adresse à l'artiste professionnel en arts visuels, en design graphique ou dans une autre discipline de création et désirent élargir son champ d'expérimentation esthétique.

Le microprogramme est conçu pour faire acquérir des connaissances et les compétences nécessaires à la création de livres d'artistes pouvant être réalisés à partir de techniques traditionnelles ou destinés à l'impression numérique.

Ce programme vise aussi à faire connaître le livre d'artiste à travers de multiples exemples afin de cerner la discipline de recherche et de création. Ce regard sur les œuvres suscitera une réflexion sur l'insertion du livre d'artiste dans l'art actuel et ses liens avec d'autres pratiques de création.

Renseignements additionnels

Remarques sur les cours

Le microprogramme est composé de séminaires sur l'évolution historique et les préoccupations esthétiques abordées dans la création de livres d'artistes, qu'elles soient particulières ou en interrelation avec celles de l'art actuel.

L'étudiant reçoit aussi des formations spécialisées l'initiant aux différents procédés impliqués dans la réalisation d'un livre d'artiste.

Finalement, cette formation amène l'étudiant à concevoir un livre d'artiste, en affinité avec ses intérêts esthétiques, qui pourra être fabriqué à partir d'un large éventail d'approches techniques directes ou exécuté à l'aide d'équipements technologiques.

Insertion d'un programme court dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès ce microprogramme pourra l'intégrer dans un programme universitaire plus long, à la condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme. La reconnaissance de ces cours dans d'autres programmes est à la discrétion de la direction des dits programmes.

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 12 crédits

Activités de formation communes

Création de livres d'artistes (12 crédits)

Cours	Titre	Crédits exigés
ARV-6090	Projet de création	6.0
ARV-6091	Esthétique du livre d'artiste	3.0
ARV-6092	Atelier d'expérimentation	3.0